

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011 A 09 H 30
(Convocation du 05 Décembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. FREYGEFOND et Mme LIRE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 14 OCTOBRE 2011

Le procès verbal de la séance du 14 octobre 2011 a été adopté sans observation.

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre la séance. Il annonce qu'a été déposé sur table un livre réalisé par l'Agence d'Urbanisme et publié par le Festin à l'occasion des 40 ans de l'Agence. Une exposition avait été faite sur « 40 ans d'urbanisme à Bordeaux », à partir de laquelle un livre a été édité, qu'il estime extrêmement bien fait et intéressant.

Puis il communique un certain nombre d'informations et rappelle dans ce cadre qu'a eu lieu la semaine dernière un Conseil d'Administration d'Euratlantique, avec un jury le matin, sur lequel il invite Alain JUPPE à dire un mot.

M. JUPPE précise concernant le jury, qu'ils ont travaillé pendant 6 h d'affilée pour examiner les 5 propositions qui leur étaient faites par 5 groupements d'origines diverses, et il y a eu une unanimité complète du jury pour classer en n°1 la proposition A qu'ils ont examinée d'abord dans l'anonymat pour découvrir ensuite qu'il s'agissait de celle d'un jeune groupement d'architectes, TVK. Il indique que c'est le traitement de la voie de chemin de fer qui les a séduits dans ce projet, car les autres projets présentaient des constructions le long de la voie de chemin de fer, avec des bâtiments en épi qui accueilleraient des bureaux, voire des logements, ce qui paraissait une curieuse idée, alors que le projet TVK propose un jardin entourant la voie de chemin de fer, et reculant les constructions pour éviter les pollutions sonores. Il considère que c'est une belle entrée sur Bordeaux. Par ailleurs, la tête de pont du pont St Jean et l'aménagement du boulevard Joliot-Curie leur a paru très intéressante, il y a un bon traitement du quai, et le projet va évoluer. Il rappelle qu'il s'agit d'un contrat de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre qui va se dérouler sur 9 ans, et il y aura donc des évolutions dans ce qui constitue une sorte de plan guide.

Ils ont ensuite auditionné, après avoir fait le choix, les trois premières équipes, et celle qu'ils ont classée en tête leur est apparue comme extrêmement sympathique, jeune, dynamique, et ouverte au dialogue. Il ajoute que cela leur a permis de classer sur 70% des critères retenus pour le choix, et qu'ensuite, il fallait croiser cela avec la proposition financière, c'est-à-dire les honoraires du groupement qui pesaient pour 30%, ce qui permettra d'arrêter le choix définitif.

M. le Président Vincent FELTESSE note que comme pour le projet dans le quartier de Belcier, il y a pratiquement un an de travail sur le plan guide, et c'est donc un dossier qui avance bien. Il rappelle que la semaine précédente, avaient été retenues les cinq équipes pour le franchissement Jean-Jacques Bosc.

Il indique ensuite que, comme ses collègues ont pu le savoir et le lire dans Sud Ouest ce matin, il y a eu hier la réunion de la Commission Départementale de Coopération

Intercommunale, sachant que le calendrier qui avait été fixé par l'État était que le nouveau schéma devait être achevé au 31 décembre. Il rappelle que la position de la CUB qu'ils avaient adoptée au mois de juillet, était qu'il n'y ait pas d' « expansionnisme », s'il peut se permettre ce terme, mais qu'en revanche, si certaines communes souhaitaient adhérer à la CUB, la porte leur était ouverte, et la commune de Martignas a déclaré qu'elle préférerait la Communauté Urbaine à la Communauté de Communes. Ils vont donc devoir affiner cela durant les quelques mois qui viennent. Il précise que tout cela est mis un peu en suspens du fait d'un des textes de la réforme territoriale. Il fait observer à cette occasion que le Conseil de CUB doit passer de 120 à 105 conseillers, avec une ventilation différente au niveau des Communes, et qu'on ne peut donc pas faire un simple copié/collé du fonctionnement actuel du Conseil de CUB.

COMMUNICATION de M. le PRESIDENT

- L'administration communautaire a décidé de ne pas renouveler le détachement sur emploi fonctionnel de M. Alain Lorgeoux, chargé de mission auprès du DGS, qui arrive à échéance le 31 mars 2012.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE

Direction de la Voirie

- Arrêté n°2017 du 4 novembre 2011 – AMBARES et LAGRAVE – Rues de Lalande, rue de Loustauneuf, impasse du Hameau – Classement d'office et approbation de leur plan d'alignement.
- Arrêté n°2018 du 4 novembre 2011 – GRADIGNAN – Rue du Vivier – Classement.
- Arrêté n°2038 du 10 novembre 2011 – BORDEAUX – Rue de Gironde (partie) – Déclassement.
- Arrêté n°2183 du 30 novembre 2011 – CENON – Avenue Maurice Rivière (partie) – Déclassement.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction des Affaires Juridiques

Contentieux

En défense : Procédures au fond

- Epoux JACQUES c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de l'arrêté de préemption émis par la CUB le 23/11/2010 en vue de l'acquisition d'un immeuble sur la commune de Blanquefort - Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

- Association EYSILLAN c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de la délibération n° 2010/0785 du 26/11/2010 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du plateau de Carès à Eysines - Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- SCI MADISON c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation de l'arrêté n° 1108 du 05/07/2011 par lequel la CUB a exercé son droit de préemption urbain sur un immeuble bâti situé 32 rue Pagès à Villenave d'Ornon - Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- EURL CARROSSERIE EUROPEENNE c/CUB – Requête devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux tendant à l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 26/01/2011 ayant rejeté sa demande d'indemnisation de dommages permanents de travaux publics (allée de Francs à Bègles) - Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Mme ENAUX Annick c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l'annulation, d'une part, de la circulaire du 06/12/2010 relative aux conséquences de la loi du 09/11/2010 portant réforme des retraites sur les modalités d'entrée et de sortie du dispositif de cessation progressive d'activité émanant du Ministre du Budget et, d'autre part, de l'acte administratif en date du 01/02/2011 de la CUB pris notamment en application de cette circulaire et l'informant qu'elle ne pourrait demander la liquidation de sa pension qu'à compter du 02/03/2013 - Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

Montant des honoraires
Procédures d'expropriation

- Affaire CUB c/METBACH Tom – Signification conclusions – Acte n° 1428431 - SCP BIRAN - 111,95 €
- Affaire CUB c/METBACH Pierre – Signification conclusions – Acte n° 1418397 - SCP BIRAN - 132,11 €
- Affaire CUB c/METBACH Tom – Signification conclusions – Acte n° 1428433 - SCP BIRAN - 111,95 €
- Affaire CUB c/METBACH Henri – William – Frais expulsion - Maître CASIMIRO - 494,81 €
- Affaire CUB c/METBACH Pierre et Louis – Frais d'expulsion - Maître CASIMIRO - 290,89 €
- Affaire CUB c/METBACH Louis et Georgette – Frais d'expulsion - Maître CASIMIRO - 188,93 €

- Affaire CUB c/METBACH Tom et Elvis – Frais d'expulsion - Maître CASIMIRO - 393,80 €
- Affaire CUB c/METBACH Richard – Frais d'expulsion - Maître CASIMIRO - 290,89 €
- Affaire CUB c/METBACH Carmen – Frais d'expulsion - Maître CASIMIRO - 138,90 €

Procédures d'expulsion

- LORMONT – Rue Cantelaudette – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1283,94 €
- VILLENAVE D'ORNON – Rond point Montrignac – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 351,78 €
- FLOIRAC – Cité des Chênes – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 1042,53 €
- BORDEAUX – 15 rue Edouard Mayaudon – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 645,29 €
- LE BOUSCAT – 11 rue Rigal – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 352,01 €
- BEGLES – A côté usine ASTRIA – Eviction gens du voyage - Maître CASIMIRO - 752,17 €
- CENON – 7 rue de la République – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 352,01 €
- BORDEAUX – Rue Mayaudon – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1089,76 €
- EYSINES – Rond point Cantinolles – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1186,99 €
- EYSINES – Rond point Cantinolles – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 684,09 €
- BORDEAUX – 6 rue Terre de Borde – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 479,91 €
- BORDEAUX – 120 rue Lucien Faure – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 714,32 €
- PESSAC – Parc relais Bougnard – Eviction de gens du voyage - Maître CASIMIRO - 1315,29 €
- LORMONT – Avenue de la Gardette – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 524,36 €

- BORDEAUX – 34 rue Marcel Pagnol – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 351,78 €
- BORDEAUX – 1 rue Son Tay – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 732,55 €
- BORDEAUX – 62 rue de la Faïencerie – Eviction de squatters - Maître CASIMIRO - 856,32 €

Transactions

- Protocole d'accord entre la CUB et Madame Catherine BONDU – 17 rue Primevères / rue Canteret à Blanquefort – Sinistre non pris en charge par le contrat d'assurance « responsabilité civile » de la communauté urbaine de Bordeaux - Mme Catherine BONDU - 7975,00 €

Protection fonctionnelle

- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordée à Monsieur Francis MONGIS.
- Le bénéfice de la protection fonctionnelle au sens de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est accordée à Monsieur Pascal ROBERT.

POLE ADMINISTRATION GENERALE **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en octobre et novembre 2011.
- Liste des marchés notifiés en octobre et novembre 2011.

POLE FINANCES **Direction du Budget et des Finances**

- Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) – Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations – Communication.

Communication effectuée

M. FREYGEFOND annonce la liste des affaires regroupées, en précisant que sur le dossier n°6 concernant la désignation des administrateurs à une SPL, il est proposé à l'assemblée *M. FELTESSE, Mme BOST, M. A CAZABONNE, M. DUPRAT, M. GALAN, M. JUNCA, M. LABARDIN, M. PUJOL, M. ROSSIGNOL, M. TOUZEAU*, et qu'Anne WALRYCK ne participera pas au vote sur le rapport n°16

Puis concernant le rapport n°17, il invite M. le Président à annoncer les désignations des membres du jury pour le PAE des Bassins à Flot.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'il présidera ce jury ou son représentant, *Mme Christine BOST*, et qui sera composé comme suit : titulaires : *M. DUCHENE, Mme TOUTON, Mme DELATTRE, M. MAURIN, Mme DIEZ*, et suppléants *M. BOUSQUET, M. CAZENAVE, Mme PARCELIER, M. SOUBABERE, M. DANJON*.

M. GUICHARD précise que les élus Communistes et Républicains voteront contre sur le dossier 34 qui concerne une VEFA, sur les dossiers 63, 65, 81, 82, 95, 96, 97 qui portent sur des augmentations de tarifs, et sur le 87 relatif aux abattoirs.

M. RESPAUD demande de noter l'abstention des élus Socialistes de Bordeaux sur le dossier 68, relatif à la révision simplifiée du PLU sur le projet de Cité Municipale. Il souligne qu'il y a un avis favorable au niveau de l'enquête d'utilité publique, mais qui est assorti de nombreuses réserves, dont ils auraient préféré qu'un certain nombre soient levées avant que soit donné cet avis favorable.

M. RAYNAL s'abstiendra sur les délibérations 10 et 11 concernant des périmètres de prise en considération, avec une extension de périmètre sur le secteur Alouette et une sur le secteur du Pin Vert, car il y a eu, selon lui, un déficit de concertation avec la population, comme cela a été longuement expliqué en Conseil Municipal en septembre, lorsqu'ils l'ont examiné.

M. CHAUSSET communique les positions de vote de son groupe qui sont l'abstention sur les 5, 6, 64, 68, 72, 93, et un vote contre sur la 73.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix ces affaires regroupées.

Affaires regroupées

La liste des affaires regroupées est la suivante :

M. SAINTE-MARIE

2011/12/ 1 Rapport des administrateurs sur les Sociétés d'Economie Mixte au titre de la loi du 2 janvier 2002-GERTRUDE - SAEM

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/12/ 2 Bègles - Terre Sud - Voie Nouvelle - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/12/ 3 Pessac - Aménagement des espaces emblématiques du centre ville - Place de la 5ème République - Avenant n°1 - lot 1 infrastructures VRD : groupement Fayat TP - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/12/ 4 Viabilité hivernale - Nettoyage d'une cuve de déverglaçant - Réclamation - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2011/12/ 5 Rapport des administrateurs de ROUTE DES LASERS - Application de l'article 5.1 de la loi 2002 -1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte et locales

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Mme BOST

2011/12/ 6 SPL Communautaire compétente en matière d'aménagement - Nom Approbation - Désignation des administrateurs et du Président Directeur Général - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

Mme BOST

2011/12/ 7 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la clôture de zones d'aménagement concerté (ZAC) sur le territoire communautaire - Autorisation de lancement et signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2011/12/ 8 Rapport des administrateurs de BORDEAUX METROPOLE
AMENAGEMENT- Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative
aux sociétés d'économie mixte et locales**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2011/12/ 9 Rapport des administrateurs de GIRONDE DEVELOPPEMENT -
Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés
d'économie mixte et locales**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

**2011/12/ 10 PESSAC - secteur Alouette-Sauvage-Haut-Lévêque - Instauration d'un
périmètre de prise en considération au titre de l'article L.111-10 du Code de
l'Urbanisme - Approbation - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL s'abstient**

Mme BOST

**2011/12/ 11 PESSAC - secteur Pin Vert - Instauration d'un périmètre de prise en
considération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme - Approbation -
Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. RAYNAL s'abstient**

Mme BOST

**2011/12/ 12 MAISON DE L'ARCHITECTURE D'AQUITAINE - Subvention de la
Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

**2011/12/ 13 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine - Demande
des centres de l'association "les Restaurants du coeur" - Renouvellement -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/12/ 14 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande de l'association Equipe Saint Vincent de Gradignan - Renouvellement -Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/12/ 15 Marchés publics - Eysines/Le haillan- Construction du 3ème centre administratif et de garages - appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/12/ 16 Observatoire des effets du tramway sur l'activité économique et commerciale riveraine du projet du nouveau schéma des déplacements urbains - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) pour le Bilan des phases 1 & 2 du tramway - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme WALRYCK ne participe pas au vote

M. DUCHENE

2011/12/ 17 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des espaces publics, secteurs Bacalan et Chartrons- Autorisation - Désignation des membres du jury

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignations effectuées

M. DUPRAT

2011/12/ 19 BORDEAUX - Accueil du congrès mondial des ITS (Intelligent Transport Systems) - 2015 - Subvention à l'Association TOPOS AQUITAINE - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CAZALET

2011/12/ 23 Rapport des administrateurs d'InCité - Application de l'article 5.1 de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte et locales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/12/ 25 EYSINES - ZAC Mermoz - Avenue de la Forêt - Cession d'un terrain communautaire de 2 272 m2 environ à la SCI JHL2 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/12/ 26 Association AQUITEC - Salon Aquitec du 9 au 11 février 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2011/12/ 28 Rapport des administrateurs de la S.B.E.P.E.C - Application de l'article 5.1 de la loi du 2 janvier 2002 relative aux sociétés d'économie mixte et locales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 31 Budget des services à caractère industriel et commercial de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'exercice 2012 - Octroi de subventions par le budget principal - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 32 Exercice 2011 - Budget principal et budgets annexes - Décision Modificative n° 9 - Décision - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 33 Contrats de financement long terme renouvelables souscrits par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisations budgétaires sur l'exercice 2012 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 34 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et acquisition en VEFA de 30 logements collectifs locatifs, ZAC "Les Berges du Lac", îlot A3.1 Saint Exupéry, bâtiment H - Emprunts principaux de 573.611 € et 1.853.203 €, du type PLS, et emprunt complémentaire au PLS, de 1.985.575 €, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2011/12/ 35 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction d'un logement individuel locatif au lieu-dit "Les Coutins", rue d'Orion - Emprunts principaux de 34.224 € et 74.701 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 36 AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 3 logements individuels locatifs au lieu-dit "Les Coutins", rue d'Orion - Emprunts principaux de 124.118 € et 259.032 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 37 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 9 logements collectifs locatifs, avenue Desclaux - Emprunts principaux de 330.661 € et 804.930 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 38 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 5 logements collectifs locatifs, avenue Desclaux - Emprunts principaux de 145.310 € et 322.721 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 39 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif, quartier Bacalan, 13, cité Peyronneaud - Emprunts principaux de 111.682 € et 7.933 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 40 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif, quartier La Bastide, 10, rue Camille Flammarion - Emprunts principaux de 167.418 € et 10.687 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 41 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition et amélioration d'un logement individuel locatif, quartier La Bastide, 16, cité Préville - Emprunts principaux de 32.760 € et 76.439 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 42 CENON - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation des 212 logements collectifs locatifs de la résidence "Verlaine", rues Paul Verlaine, Paul Valéry et Pauline Kergomard - Emprunt principal de 656.793 €, du type Réhabilitation, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 43 EYSINES - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, résidence "Les Asturies", avenue de Magudas et rue de Cap Roux - Emprunts principaux de 243.467 € et 680.513 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 44 EYSINES - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 40 logements locatifs, dont 29 collectifs et 11 individuels, résidence "Les Asturies", avenue de Magudas et rue de Cap Roux - Emprunts principaux de 711.667 € et 3.967.663 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 45 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 10 logements collectifs locatifs, 67, chemin de Galgon - Emprunts principaux de 199.504 € et 657.511 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 46 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 22 logements collectifs locatifs, 67, chemin de Galgon - Emprunts principaux de 543.834 € et 1.811.271 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 47 Taxes et participations d'urbanisme - Admission en non valeur - Définition d'un seuil d'admission automatique en non valeur pour les petits reliquats d'un montant inférieur à 30€

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 48 Taxes et participations d'urbanisme - Admission en non-valeur - Application de l'article 2 du décret 98-1239 du 29/12/1998

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 49 Régime de fiscalité professionnelle unique - Attribution de compensation pour l'exercice 2012 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/12/ 50 Dotation communautaire de croissance et de solidarité - Exercice 2012 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/12/ 51 Poste d'Auditeur interne à l'Inspection Générale et Audit - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/12/ 53 Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicables aux élus dans le cadre de leur mandat - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/12/ 54 Régime indemnitaire des agents de catégorie B - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/12/ 55 Expérimentation de l'entretien professionnel - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. GAÜZERE

**2011/12/ 56 Recours à des compétences extérieures sous forme de vacation -
Décision**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

**2011/12/ 57 Accord cadre Prestations de formation en intra pour les besoins de la
Communauté Urbaine de Bordeaux : lot 2 "management", lot 4 "affaires juridiques",
lot 7 "informatique et systèmes d'information", lot 9 "sécurité des agents au travail",
lot 10 "conduite d'engins divers-permis divers", lot 13 "développement local" -
Avenant n° 1 - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/12/ 58 Modélisation en 3D de l'Agglomération - Point d'avancement et
modalités de diffusion des données**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/12/ 59 Marché n° 10344U - Travaux de mise en place de panneaux
photovoltaïques sur les bâtiments communautaires - Avenant n° 1**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/12/ 60 Marchés Publics - Gestion financière et comptable- Maintenance
progiciels Sédit Marianne et prestations associées - Marché négocié sans publicité et
sans mise en concurrence - Autorisation de signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/12/ 61 Marchés Publics - Refonte du système d'information financier SIF de la
CUB - Dialogue compétitif - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

**2011/12/ 62 Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de
fonctionnement des Groupes d'Elus constitués au sein de Conseil pour l'année 2012 -
Approbation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/12/ 63 Location d'appartements de la Résidence VIVALDI à Fabrèges - Tarifs - Autorisation - Approbation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

Mme ISTE

2011/12/ 64 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest (S.P.A.) - Refuge pour les animaux - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts s'abstient**

Mme ISTE

2011/12/ 65 Tarifs des Parcs Cimetières applicables à partir du 1er janvier 2012 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

Mme ISTE

2011/12/ 66 Régie des Restaurants - Fixation des tarifs et participations 2012 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/12/ 67 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bordeaux - Restructuration îlot Paul Louis Lande - Bilan de la concertation - Constatation - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/12/ 68 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bordeaux Projet de Cité Municipale - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts et les élus socialistes bordelais
s'abstiennent**

M. LABARDIN

2011/12/ 69 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Synagogue de Bordeaux - Construction de locaux pédagogiques- Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/12/ 70 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bordeaux - Restructuration central téléphonique rue Louis Liard - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/12/ 71 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bordeaux - EHPAD Villa Pia - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2011/12/ 72 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bouliac - Opération d'habitat secteur Belle Etoile - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. LABARDIN

2011/12/ 73 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bouliac - Opération d'habitat quartier des Hirondelles - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre

M. LABARDIN

2011/12/ 74 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Villenave d'Ornon - Projet de Pôle d'équipements Leysotte/Picqué - Bilan de la concertation - Constatation- Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2011/12/ 77 Programme d'actions 2011 entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux - "Enquête sur les exploitations agricoles sur le territoire communautaire" - Subvention de fonctionnement 2011 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2011/12/ 78 FRCIVAM - Soutien spécifique à l'installation d'exploitants agricoles sur la Communauté Urbaine de Bordeaux avec l'action de "couveuse agricole" - Subvention de fonctionnement 2011 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2011/12/ 79 Communauté urbaine de Bordeaux - Implantation des abris voyageurs Clear Channel - Création de nouveaux arrêts hors des phases du marché de mise à disposition d'abris voyageurs et de services d'intermodalité pour le réseau bus communautaire - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2011/12/ 80 BORDEAUX - Quais rive gauche - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée à la ville de BORDEAUX - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2011/12/ 81 Parc de stationnement Camille Jullian - Concession Central Parcs - Avenant n°7 - Autorisation - Modification des tarifs à compter du 1er janvier 2012 - Adoption

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. OLIVIER

2011/12/ 82 BP 3000 - Modification des tarifs au 1er avril 2012 - Adoption

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. ROSSIGNOL

2011/12/ 84 Floirac - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Acquisition de parcelles pour la création d'un lien entre le parc de la Burthe et le parc du Castel - Fonds de concours 2011 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2011/12/ 85 Territoires Atlantiques - Metro'num 2011 - 8 et 9 décembre 2011 - Hangar 14 - Bordeaux - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2011/12/ 86 Club du Bon Goût d'Aquitaine - Subvention 2010 - Modification de la base subventionnable- Avenant n°1 à la convention du 21 octobre 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2011/12/ 87 Régie de l'abattoir - Budget prévisionnel d'exploitation 2012- Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. TOUZEAU

2011/12/ 88 PESSAC - Tramway - phase 3 ligne B - Acquisition d'une emprise de terrain nu sise 85 avenue de Canéjan - cadastré ER 45p et appartenant à M. et Mme BONCI-BEYRONNEAU - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/12/ 89 GRADIGNAN - Cession à la SNI SUD OUEST des parcelles communautaires CV 346 et 348 situées 41 cours du Général de Gaulle - Modification de la délibération n° 2008/0607 du 3 octobre 2008 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/12/ 90 LE TAILLAN MEDOC - chemin de Milavy - Cession à l'OPH Gironde Habitat de la propriété communautaire cadastrée BB 3 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/12/ 91 EYSINES - Immeuble bâti situé 178 avenue Jean Mermoz, cadastré AY 470 - Cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/12/ 92 Avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale : Orientation communautaire de la Politique de la Ville sur 3 ans - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/12/ 94 Eau Industrielle - Régie à simple autonomie financière - Fixation du prix de l'eau pour l'année 2012 - Décisions - Autorisations -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/12/ 95 Détermination des forfaits branchements assainissement - Année 2012 - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. TURON

2011/12/ 96 Régie du SPANC - Fixation du montant des redevances pour l'année 2012- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. TURON

2011/12/ 97 Fixation de la redevance assainissement part communautaire pour l'année 2012 - Adoptions - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. TURON

2011/12/ 99 Défi Territorial - Nappes profondes de Gironde - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Maintien des charges des industriels - Années 2011/2012 - Sollicitation d'aide -Conventions - Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/12/ 100 Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/12/ 101 Mois de l'économie sociale et solidaire 2011 - Remise des 3 prix "coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par la CUB - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/12/ 102 Partenariat avec COOP & BAT, coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du Bâtiment - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2011/12/ 103 FARL - Congrès des Trente ans des Radios Libres du 08 au 10/11/2011 - Demande de subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2011/12/ 104 Saint Médard en Jalles - Aménagement des bords de jalle dans le cadre du parc des Jalles - Fonds de concours 2011 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/12/ 105 SPL Bordeaux Aéroport - Désignation du représentant de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'Assemblée Générale

DÉSIGNATION EFFECTUÉE

M. Anziani a été désigné

Avant qu'il soit procédé à l'examen des affaires dégroupées, **M. SOLARI** souhaite exprimer son exaspération par rapport à l'accessibilité des lieux. Il sait qu'il y a des travaux, mais il fait observer qu'il ne peut toujours pas accéder aux toilettes, et va, par monts et par vaux et par les intempéries, et est soumis à tout un tas d'allers et venues dans cet établissement. Il aimerait bien qu'on arrive à trouver une solution, parce que ce n'est pas trop viable.

M. le Président Vincent FELTESSE convient du désagrément que cela représente.

Affaires dégroupées

M. FREYGEFOND

2011/12/ 29 Programme Pluriannuel des Investissements 2012-2016 - ADOPTION

M. FREYGEFOND

2011/12/ 30 Projet de budget primitif pour l'exercice 2012 - Adoption

M. FREYGEFOND propose de présenter ensemble le projet de Budget Primitif 2012 ainsi que le PPI 2012-2016, et commente à cet effet un diaporama qui est projeté en séance (*disponible auprès de la direction des Finances*).

M. GALAN tient à dire en préambule que les élus Communistes et Républicains partagent bon nombre des ambitions de ce budget, logement, logement social, transports, et développement économique étant, en effet, des priorités absolues qui nécessitent que la Communauté s'y consacre dans toute la mesure de ses compétences.

Mais, une fois encore, le contexte de crise que l'on connaît ne leur laisse que peu de marge, et entre le désengagement organisé de l'État, l'élargissement de leurs compétences dont ils continuent à regretter les modalités, et la dépendance accrue vis-à-vis du même Etat, la CUB se retrouve, comme nombre de collectivités, largement contrainte.

Cette situation appelle pour eux une nouvelle posture de résistance vis-à-vis des désengagements de l'État, et de combat pour développer l'emploi, le logement social, et les transports sur notre territoire. C'est dans ce sens que lors du dernier Conseil de Communauté, ils ont fait la proposition de réunir une conférence bancaire avec les élus de la CUB, du Département et de la Région. Les projets à venir vont demander de mobiliser des sommes conséquentes, et il ne serait pas acceptable à leur sens, que ces projets d'utilité sociale soient taxés par les intérêts financiers. La Communauté connaît une situation plutôt saine vis-à-vis de l'emprunt, mais les 18,9 M€ d'intérêts dont ils devront s'acquitter en 2012 ne sont pas négligeables, et il estime que les difficultés rencontrées par la ville de Floirac, mais aussi les Conseils Généraux de Gironde et des Pyrénées-Atlantiques, doivent les alerter. Ils sont, sur ce point, satisfaits de l'accord que M. le Président a exprimé sur l'organisation d'une telle conférence, et il faut maintenant passer aux actes, non pas dans l'idée d'écouter les acteurs bancaires leur présenter leurs « offres commerciales », mais avec à l'esprit de fixer à ceux-ci des critères liés au développement des services publics, de l'emploi, du logement, de la formation,...

Il invite à reprendre les délibérations de subventions accordées aux entreprises lors du dernier Conseil et contre lesquelles le groupe des élus Communistes et Républicains s'est positionné, et demande s'il était plus juste de subventionner directement sur les deniers publics, ces projets industriels ambitieux, ou de pousser les banques à jouer leur rôle en soutenant mieux ces projets ?

Il précise que cette question n'est qu'une facette des problèmes auxquels ils vont être confrontés, car avec la suppression de la taxe professionnelle qui aura finalement coûté près de 7 milliards à l'État, et la baisse progressive des compensations qui leur sont accordées, ce budget est pris dans un cercle vicieux dont aucun signe ne les conduit à penser qu'on souhaite en sortir, sinon, ils n'auraient pas décidé de se priver des 6 M€ de ressources supplémentaires que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) aurait pu leur apporter.

Quand aux autres taxes, comme la taxe d'aménagement, ils ont surtout compris qu'il était très hasardeux d'estimer son produit pour 2012, et la CUB a décidé de n'appliquer que le minimum des taux qu'elle aurait pu appliquer.

Ils constatent en revanche, que les usagers des transports et de nombreux services publics seront, eux, assurés de voir leur facture augmentée. Il fait remarquer la lourde responsabilité que prend ici la Communauté d'accompagner une politique qui vise à épargner les entreprises pour s'attaquer aux travailleurs usagers des services publics.

Outre qu'elle ne leur semble pas juste, cette voie ne leur paraît pas viable, et c'est la raison pour laquelle ils s'abstiendront sur ces deux délibérations.

M. BOBET souhaiterait en premier lieu saluer le travail de qualité du service des Finances ainsi que la méthode adoptée par le Vice-Président consistant à associer largement les élus lors du Séminaire Finances et des Conférences Budgétaires en particulier, le résultat étant que c'est un budget partagé, et qu'ils en sont tout à fait conscients.

Ils constatent, et ce n'est pas nouveau, la bonne santé financière de la CUB, cette affirmation se fondant sur plusieurs indicateurs comme l'encours de la dette qui est en diminution de 6,5% autour de 488 M€ pour 522 en 2011 et 571 en 2010, le ratio encours de la dette sur recettes fiscales considéré comme critique au delà de 3 ans étant de 1,4 an en 2010, 1,5 an en 2009 et 1,7 en 2008, donc en amélioration constante, relève-t-il.

Il note que le troisième indicateur, le recours à l'emprunt, reste modéré, même s'il dépasse 8%, soit les 100 M€ recommandés, que l'autofinancement reste autour de 30% des recettes de fonctionnement, ce qui est un bon chiffre. Il ajoute que la dynamique économique est bien réelle, la fiscalité économique CFE, CVAE, etc., étant en augmentation de 7%, alors que le montant définitif de la CVAE ressort à 10% de moins que prévu, donc une compensation encore plus importante par le FNJA, tandis que la fiscalité ménages est en hausse de 2,9%.

Cette bonne santé financière autorise l'attribution de 2,22 milliards d'€ au PPI 2012-2016 pour 2,07 au PPI précédent, et il souligne que dans ce PPI, les transports restent le premier domaine d'intervention avec la troisième phase du TCSP (le Bouscat étant concerné, comme chacun sait) pour près de 580 M€. Il cite la LGV Bordeaux-Tours, avec 106 M€ et il relève deux points intéressants pour l'avenir, que sont la ligne de ceinture abondée à 10 M€ et près de 2 M€ pour l'aménagement des pontons prévus pour les navettes fluviales, développement durable exige, ce qui est une bonne chose à son avis.

Au second rang des investissements, il note la voirie, les ponts en particulier, JJ Bosc et Bacalan/Bastide, mais aussi le Pont de Pierre avec 23 M€ pour sa réhabilitation. Il considère intéressant le montant pour la politique de l'habitat, avec +22 M€ par rapport au PPI précédent, ce qu'il estime une bonne chose également. Il ajoute que les contrats de développement, pour 54 M€, affirment bien cette politique partenariale, et ils s'en réjouissent totalement. Quant aux 10 M€ inscrits au Plan Climat il espère que ce ne sont qu'un début, et enfin, il pense que la ligne « participation aux équipements sportifs » devra rapidement être complétée par un règlement d'intervention définissant les critères.

Concernant le Budget Prévisionnel 2012, il constate que les recettes restent dynamiques puisque l'ensemble impôt économique plus l'impôt ménages, progresse de 5,42%. Il estime d'ailleurs important de rappeler que les seuls impôts économiques évoluent de 7%. Malgré tout, le produit moindre attendu de la CVAE fait qu'ils sont plus dépendants des dotations de

l'État, soit 58% contre 37 avant la réforme, le FNJA passant de 63 M€ à 61 M€, et les produits de la TEOM et du VT augmentent de 2,80% tandis que, globalement, les recettes progressent de 2%.

Il souligne que les dépenses prévues sont le reflet pour cette année 2012 du PPI déjà évoqué, et il ne développe pas plus, sauf à remarquer, et il s'en réjouit, que les charges de personnel continuent à décélérer, à +2,84 contre 3,90 en 2011 et 4,50 en 2010.

Il formule trois remarques pour conclure, et d'abord rappeler que le FPIC, le fonds de péréquation horizontale, leur coûtera 2,5 M€ par an, soit 10 M€ sur les quatre années à venir, ce qui est tout de même important, même si c'est à répartir entre CUB et Communes.

Il évoque un second point qui peut-être inquiétant, à savoir la raréfaction des crédits octroyés par les banques qui est devenue une réalité depuis quelques semaines et enfin, il regrette le déficit du réseau TBC, relatif certes, car le tram est un vrai succès, le nouveau réseau de bus est bien plus performant, et le nombre de voyageurs, et donc les recettes, augmentent régulièrement.

M. MILLET rappelle que lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, il avait demandé à **M. le Président** de réorienter la gestion de cet établissement vers une sobriété accrue, de constituer des réserves pour disposer d'une marge d'intervention dans les temps difficiles qui s'annoncent, et d'éliminer du budget primitif 2012, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement, ce qui est du domaine du superflu.

Par rapport à la teneur de leurs échanges le 25 novembre dernier, il relève que rien n'a fondamentalement changé dans le Budget Primitif qui est soumis aujourd'hui au vote du Conseil de CUB. Depuis des années, l'évolution budgétaire de la Communauté est marquée du sceau de la continuité alors qu'aujourd'hui, une atmosphère de rupture économique règne autour d'eux, et il constate que tout se passe comme si la CUB était sur une planète protégée de l'économie réelle, et que les concepteurs de ce budget 2012 avaient été frappés d'un double symptôme de cécité et de surdité.

Pourtant, il souligne qu'un certain nombre d'éléments confirment que les collectivités et les établissements publics pourront moins que jamais se tenir à l'écart du contexte économique, et tout d'abord, la semaine dernière, le traité qui a été adopté par 25 des 27 pays de l'Union Européenne démontre que l'impérieuse nécessité de restreindre la dépense publique est désormais admise.

Comme deuxième point, il rappelle que les chiffres publiés ces derniers jours ont confirmé le contexte récessif dans lequel était entrée la France.

Enfin, en tant qu'entrepreneur, il peut confirmer que la dépression qui traverse notre pays aujourd'hui n'est rien en comparaison de la tempête économique que les entreprises, les PME en particulier, affrontent depuis 2009, comme il l'avait dit lors de la dernière séance de Conseil.

Aussi estime-t-il que pour revenir à une situation saine, des coupes sombres dans les dépenses sont incontournables. Il fait observer que les conséquences sociales des mesures d'économie qui devront être prises, au nom du bon sens comme du respect des engagements européens, seront moins douloureuses si les collectivités et les établissements publics se préparent à en amortir les effets.

Il considère donc que la continuité des décisions budgétaires que M. le Président propose aujourd'hui, dénote une certaine indifférence à la réalité que traversent bon nombre de leurs concitoyens. Vu la situation générale, il estime que leurs ressources devraient être réservées à ce qui est économiquement rentable et socialement indispensable, et il considère qu'il ne faut surtout pas dire que plus de modestie dans les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités des établissements publics interdirait tout espoir de redémarrage de l'économie française. Il pense que quand on ne peut plus faire face à ses remboursements et que les prêteurs et créanciers exercent le pouvoir que, de fait, ils ont collectivement remis entre leurs mains, la relance à court terme est illusoire.

La cure d'amaigrissement budgétaire est à l'ordre du jour pour ne pas hypothéquer l'avenir et ce qui reste de souveraineté nationale, et il constate que M. le Président la refuse aujourd'hui. Il considère qu'elle s'imposera prochainement à eux, car il n'est plus possible de faire comme avant, et il n'est plus possible de se tourner vers l'État qui, de toute façon, est financièrement exsangue.

Pour toutes ces raisons qui s'inscrivent dans la continuité des propos qu'il a tenus dans cette enceinte depuis juillet 2008, il annonce que pour la première fois depuis qu'il est membre de cette assemblée communautaire, il votera contre ce budget.

M. CHAUSSET signale qu'il interviendra sur le budget et Pierre HURMIC sur le PPI.

Il tient à saluer au nom de son groupe, le travail réalisé par les services, aussi bien pour le budget que pour le PPI, et également à remercier Ludovic FREYGEFOND qui assure cette tâche lourde et ingrate.

A l'heure où la France entre à nouveau en récession et où la question de la relance économique est sur toutes les lèvres, il estime bon de rappeler que les collectivités locales constituent le premier investisseur public, bien avant l'État, en réalisant chaque année 72% des investissements publics français. Il souligne que la Communauté Urbaine est aujourd'hui un acteur fondamental pour faire face à la crise au quotidien, par la commande publique, mais aussi par son rôle stratégique et de stratège qu'elle imprime, aussi bien sur notre agglomération qu'au niveau régional, et également parce que la situation sociale entraîne de plus en plus de demandes et d'attentes de la part de la population et que les collectivités jouent le rôle d'amortisseur des politiques agressives, le plus souvent antisociales, du gouvernement actuel.

Pour autant, il fait remarquer que la CUB n'est pas une entreprise comme les autres, car elle doit avoir une vision sur le moyen et le long terme, et mettre le citoyen au cœur de son action. La maîtrise des coûts est indispensable, mais il pense que la mise en place du projet politique est centrale. Tandis qu'on leur demande de faire plus avec moins, dans leur collectivité comme ailleurs, il souligne qu'il devient de plus en plus nécessaire de prioriser leurs politiques publiques et les Verts sont satisfaits de constater que ces orientations budgétaires intègrent pour la plupart des crédits conséquents en faveur des transports collectifs, du logement et de l'énergie, avec notamment l'inscription de 57 M€ pour la réalisation des extensions du tramway, 4 M€ pour les aménagements de voirie en faveur des transports collectifs, 1,8 M€ pour les pontons des navettes fluviales, 2 M€ pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, 12 M€ pour la création et l'amélioration des logements sociaux et, bien sûr, la SPL.

Il indique que le récent sommet de Durban leur a confirmé, et il croit que son récent voyage à New York l'a aussi confirmé à M. le Président, qu'il y avait vraiment des efforts à faire et qu'aucun pays ne tiendra ses engagements, et on voit que ce sont souvent les collectivités locales qui sont au premier plan des engagements du développement durable, tandis que les différents États traînent les pieds et sont pris dans une inertie coupable. Il considère donc qu'on ne sera pas à la hauteur des enjeux climatiques sans un engagement fort des Régions et des autorités locales, et en réponse à la frilosité des dirigeants mondiaux, l'action des villes et des agglomérations doit à son avis, être tournée pleine et entière vers une exigence de solidarité à l'égard des plus fragiles et des générations futures, et vers la prise en considération des enjeux écologiques et environnementaux.

Ils ont encore aujourd'hui la liberté de choisir leurs priorités d'investissements, mais il pense que ne sera peut-être plus le cas demain, aussi, voteront ils pour ce Budget 2012, tout en appelant de leurs vœux pour les budgets à venir, un engagement plus marqué encore en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique notamment, et pour faire le lien avec la crise sociale.

M. HURMIC déclare intervenir au nom de leur groupe pour ce qui concerne le PPI afin d'expliquer les raisons pour lesquelles les élus Verts vont s'abstenir au moment du vote de ce PPI.

Il pense inutile de rappeler le contexte économique dégradé dans lequel se situe, une fois de plus, ce PPI, mais il ajoutera quand même, au titre des éléments à son sens intéressants, qui sont source d'inquiétude évidente de leur part, qu'on assiste à une crise financière qui ajoute à la contraction croissante aux dotations de l'État, une difficulté de plus en plus palpable, et notamment pour l'année qui vient, aux financements bancaires pour les collectivités locales. Il sait qu'ils sont un certain nombre à avoir lu avec inquiétude dans Le Monde d'hier, un article intitulé, « *les collectivités locales seront confrontées à un manque de financements en 2012* », où il est fait état du fait qu'évalués à 22 milliards d'€, les besoins des collectivités locales sont couverts à 45% au pire, et à 64% au mieux, les banques étant incapables de prendre actuellement le relais de Dexia. Il précise que selon le journal Le Monde, il manquera entre 8 et 12 milliards d'€ de financements au secteur public local en 2012, selon les documents confidentiels de la banque Dexia que le journal s'est procurés. Il rappelle que Dexia détenait 42% des parts de marché des crédits, or aujourd'hui, les grandes banques commerciales se révèlent incapables de prendre le relais du fait de la crise financière qui embrase l'Europe, et du fait des conditions de financements. Il pense donc que cela, également, mérite d'être dit, et ne fait qu'accentuer leurs inquiétudes en ce qui concerne les prochains exercices budgétaires auxquels ils seront, ici comme ailleurs, confrontés.

Il souhaiterait avoir l'avis de leur Vice-Président aux Finances sur ces inquiétudes, à son sens légitimes, des concours financiers qui risquent de s'avérer défaillants. Dans ce contexte budgétaire national terriblement dégradé, il constate que la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour le moment, s'en sort finalement relativement bien et essaie de garder le cap d'une gestion financière rigoureuse, pouvant s'appuyer sur une capacité de désendettement raisonnable et un niveau d'autofinancement satisfaisant, grâce notamment à la vigilance avertie de leur Direction des Finances.

Cette bonne santé financière leur permet de programmer une nouvelle phase ambitieuse

d'investissements que Gérard CHAUSSET a rappelés pour ce qui concerne le prochain Budget Primitif, mais il souligne que c'est également vrai pour ce PPI avec la troisième phase du TCSP, la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture, etc. Il confirme que naturellement, ils approuvent ces orientations, de même que la politique d'aménagement urbain et de logement qui voit dans ce PPI son effort financier maintenu, et même renforcé avec la création de la SPL ou l'aide en faveur d'Aquitains. Il indique que c'est également un motif de satisfaction pour son groupe.

Cependant, il estime qu'ils se situent sur un chemin de crête étroit avec des marges de manœuvre de plus en plus minces et, en parallèle, des besoins qui ne faiblissent pas, au contraire. C'est la raison pour laquelle il leur apparaît que dans ce contexte, les contraintes croissantes de maîtrise des dépenses de la Communauté doivent les amener à faire preuve de rigueur, de sélectivité, dans leurs orientations budgétaires, de même que l'urgence environnementale doit les inciter à l'anticipation, dès aujourd'hui, des enjeux climatiques et de santé publique.

Aussi ces réflexions les amènent-ils à faire des réserves sur un certain nombre de points qui les conduisent à justifier l'abstention qu'ils vont émettre dans quelques instants. Il évoquera pour cela trois points.

Ils expriment, d'abord, une réserve sur la part croissante dans les investissements programmés des projets qui ne relèvent pas de la compétence directe de la Communauté Urbaine. Il observe que les PPI passent, les fonds de concours restent, et même progressent d'année en année, avec 15% sur la durée du PPI qu'ils adoptent aujourd'hui.

Leur deuxième réserve est que le PPI est censé être un exercice de prévision, or ils regrettent que l'anticipation ne soit pas faite autour de la fermeture de l'incinérateur de Cenon, parce que le PPI était l'occasion également d'envisager son financement.

La troisième réserve, dont il précise qu'elle n'est pas des moindres, est que, comme chacun sait mais il va fournir des arguments nouveaux, que leur groupe a une divergence de fond avec la Communauté Urbaine en ce qui concerne certains projets qui sont aujourd'hui qualifiés de « développement économique », notamment celui de grand stade. A cet égard là, il souligne apprendre quelque chose de nouveau à l'occasion de ce PPI, qui est que cet investissement va figurer au titre du développement économique et va figurer sur la ligne « *aide à l'implantation d'entreprises, divers* ». Et il fait remarquer que c'est sur ce budget de 26 M€ que l'on va amputer 15 M€, c'est-à-dire que 58% de leur budget d'aide à l'implantation d'entreprises va être consacré au PPI, aux fonds qui sont versés au groupe Vinci qui est, pour la circonstance, épaulé par le groupe Fayat. Il insiste sur le fait que 15% des fonds consacrés à leur développement économique reviennent à un unique projet, ô combien contestable à son avis, qui est celui du grand stade. Cela leur paraît totalement démesuré par rapport à l'aide qu'ils doivent apporter aux PME dont ils savent qu'elles sont les plus exposées dans cette période de crise. Il estime que c'est une raison de plus pour amener plutôt leurs aides sur les PME que sur les multinationales du bâtiment qui construiront cet équipement futur. Que l'État aide Vinci en mettant 28 M€ sur la table à l'occasion de ce PPI et l'aide qui est apportée à ce type d'investissement, cela est compréhensible, mais que la Communauté Urbaine mette autant d'argent pour aider ce groupe économique et financier leur paraît plus contestable, d'autant plus que, comme on le sait, les répercussions sur les ME locales seront réduites. La loi impose, dans le cadre des PPI, que les majors du BTP aident un peu à cette occasion le tissu économique et les PME

locales, mais il rappelle que dans le cadre de ce projet de construction, selon les termes du contrat de partenariat, 30% du coût des investissements initiaux en phase de conception construction seulement reviendront à des petites et moyennes entreprises et à des artisans locaux. Il demande si le rôle assigné à la Communauté Urbaine au titre des aides qu'ils doivent apporter au développement économique ne devrait pas davantage cibler leur tissu économique de PME plutôt que ces grands groupes internationaux.

C'est la dernière raison qu'il voulait invoquer, qui les amène à être extrêmement réservés sur un certain nombre d'orientations prises par ce PPI, et pour l'ensemble de ces raisons, il annonce que le groupe Europe Écologie les Verts s'abstiendra sur cette délibération.

M. RESPAUD rejoint en partie l'intervention qui vient d'avoir lieu, puisque l'on sait que sur le principe, les élus Socialistes bordelais se sont prononcés contre toute participation publique à l'investissement du grand stade, à sa construction. Il constate qu'ils ont ici la concrétisation de décisions qu'ils ont prises puisqu'il y a, dans le PPI, 15 M€ qui sont prévus à cet effet. Il estime qu'il s'agit d'une opération qui est organisée pour le compte d'une société, le groupe M6, et pour satisfaire aux exigences de l'UEFA. Il fait observer que dernièrement, il y a une semaine, on a vu que Nancy a jeté l'éponge et a dit, « *maintenant, on va passer à autre chose. On voulait construire un grand stade pour être dans les normes, pour avoir quelques matches dans le cadre de l'Euro. On ne le fera pas, ça va nous coûter trop cher. Il y a d'autres opérations qui sont plus prioritaires.* » Il souligne qu'ils n'en sont pas là à Bordeaux.

Il considère que pour mener à bien ce projet, la création d'un partenariat public/privé tel qu'il a été conçu est une erreur politique grave. Il estime que pour des investissements collectifs d'intérêt général, comme cela avait été conçu pour, c'est une procédure qui peut s'avérer intéressante et efficace, s'agissant d'un moyen de faire participer des capitaux privés à une opération publique, mais là, c'est très différent, et à son avis, c'est le moyen trouvé par le groupe M6 pour prendre un minimum de risques, ces derniers étant surtout pris par la Ville de Bordeaux qui, elle, devra, mois après mois, payer, y compris dans les cas où la société M6 ne serait plus là ou ne pourrait plus payer.

Il sait qu'au niveau de la Communauté Urbaine, il y a déjà un certain nombre d'opérations qui sont prévues pour aménager les accès au stade, avec 2 lignes de tramway, des voies, l'aménagement du terrain, etc., soit autant d'actions qui relèvent de leur compétence, mais sur les 15 M€, ils sont beaucoup plus dubitatifs.

Il indique qu'il y a deux autres éléments à prendre en compte. D'abord, il demande à M. le Président de lui confirmer, quel que soit ce qui va se passer par la suite, qu'on donne 15 M€ pour la construction et qu'on s'arrête là. Il pense donc qu'ainsi, on a un risque qui est quand même limité pour la Communauté Urbaine, ce qui n'est pas le cas pour la Ville de Bordeaux.

Le deuxième point, est qu'il reconnaît que sur un PPI, même s'ils sont contre, cela ne pèse pas lourd et notamment à côté d'autres opérations qui leur paraissent encore plus prioritaires, et il pense notamment au logement, au programme 50 000 logements, au développement du logement social, à la création de cette société publique communautaire qu'ils ont mise en place pour assurer un certain nombre d'objectifs en matière de logement. Il ajoute que cela ne tient pas non plus la route par rapport à ce qui a été dit sur le Plan Climat. Il convient qu'ils ont un grand nombre d'actions qui sont menées, sur les transports collectifs, et que l'on retrouve également dans le PPI, et également en matière d'aménagement du numérique dans le territoire, parce qu'il est persuadé que c'est une

opération extrêmement importante. Il annonce que c'est pourquoi, au total, et malgré leur opposition résolue à la construction du grand stade et à la façon dont cela a été mis en place, ils voteront favorablement sur le PPI.

M. ANZIANI souhaite s'exprimer sur le contexte budgétaire, qui s'inscrit dans le droit fil de leurs orientations budgétaires. Il énonce d'un côté quelques incertitudes que Ludovic FREYGEFOND a rappelées tout à l'heure, et de l'autre, deux certitudes dont une qu'il voudrait plus précisément mentionner qui est l'échec de la réforme de la taxe professionnelle. Il indique qu'ils viennent d'avoir ces derniers jours un rapport de Gilles CARREZ, le rapporteur général du budget à l'Assemblée Nationale, qui est très net sur ce point, puisque d'abord, par rapport aux prévisions, cela se traduit par 1 milliard de plus d'exonérations, et pour l'État, une charge supplémentaire de 1 milliard, et ensuite, ce qui lui paraît peut-être encore plus important, c'est que la taxe professionnelle n'atteint pas son objectif. Il fait observer qu'aujourd'hui, le résultat est qu'elle favorise les plus grandes entreprises, et d'une façon très forte puisque Gilles CARREZ cite des gains entre 65 et 70% et puis, d'autre part, elle défavorise de nombreuses entreprises qui sont plutôt des TPE, au nombre de 85 000 exactement, soit beaucoup plus que prévu initialement, qui vont payer davantage.

La seconde certitude qui a été soulignée par Ludovic FREYGEFOND, est qu'on entre dans un monde dans lequel leurs collectivités territoriales, et en particulier la Communauté Urbaine, vont être de plus en plus dépendantes des dotations de l'État soit à hauteur de 58%. On peut débattre de savoir si cette dépendance est une contrainte ou pas, et il pense qu'ils pourraient se mettre tous d'accord pour dire que c'est une perte de responsabilité. Finalement, lever l'impôt est une responsabilité qui n'est pas très populaire, admet-il, mais c'est une responsabilité qui incombe aux collectivités territoriales, et elles vont en être privées aujourd'hui.

Il remarque que la CUB fait un pari fort et ambitieux d'avoir un budget supérieur à 1 milliard d'Euro et d'avoir un PPI qui va être supérieur à 2,2 milliards. Il souligne qu'il n'y a pas de tour de passe-passe ni de magie, malheureusement, mais qu'il y a simplement le résultat d'une bonne gestion. Il croit qu'il faut quand même le noter, car si on maîtrise les coûts de fonctionnement, alors, on peut dégager des marges et maintenir l'investissement, comme il y a de nombreuses communes qui le font dans l'agglomération. Il indique qu'à Mérignac, ils font pareil avec Michel SAINTE-MARIE ou à Bordeaux, où c'est exactement la même vision des choses que de monter l'investissement, et c'est tout à fait nécessaire.

Dans ce PPI, il y a pour lui l'essentiel, c'est-à-dire tout ce qui va améliorer la vie quotidienne comme Gérard CHAUSSET le soulignait tout à l'heure, les transports, l'habitat, le Plan Climat, tout cela partagé par l'ensemble de leurs bancs. Et puis après, il sait qu'il y a quelques désaccords dont ils viennent d'entendre parler, mais il voudrait les ramener à leur bonne proportion et il remercie Jacques RESPAUD de l'avoir fait à l'instant. Il évoque le désaccord sur le grand stade, dont il comprend bien que c'est emblématique et symbolique. Il connaît bien toutes les réflexions qu'ils pourraient être nombreux à partager, mais le grand stade, c'est 15 M€ sur 2,2 milliards, c'est-à-dire, si sa calculatrice est bonne, moins de 0,7% du PPI. Il demande si on va se déterminer sur un PPI pour 15 M€ sur 2,2 milliards. Pour sa part, il estime que ce n'est pas raisonnable.

Donc, si on ne peut pas donner un satisfecit à l'ensemble du PPI et s'abstenir, il fait observer que c'est s'abstenir sur les TCSP, sur tous les grands projets, sur l'habitat sur

lequel on peut noter qu'il passe à plus de 80 M€ au lieu de 59, c'est-à-dire que l'on fait un accroissement de 21 M€ par rapport au dernier état du PPI, et ça, c'est sans doute l'essentiel à son avis. Il pense donc qu'il faut retenir uniquement ce point. Il comprend bien les discussions sur Vinci, mais il invite aussi à retenir qu'ils sont l'un des premiers donneurs d'ordre dans le département, et donc dans l'Aquitaine, et il souligne qu'être un des premiers donneurs d'ordre, c'est favoriser l'emploi, et cela doit être une de leurs préoccupations.

C'est la raison pour laquelle il indique que le groupe socialiste votera le budget et le PPI.

M. JUPPE considère que ce PPI et ce Budget ont été préparés dans de bonnes conditions, avec une participation active de l'ensemble des Vice-Présidents, y compris ceux de leur groupe, et il voudrait en féliciter à la fois le Vice-Président chargé des finances et leurs services. Il estime que les orientations qui ont été prises d'un commun accord vont dans la bonne direction, et c'est la raison pour laquelle leur groupe votera à la fois le PPI et le Budget Primitif.

Il souhaite formuler deux ou trois remarques, et d'abord se réjouir de la réforme qu'ils avaient lancée en 2000 tous ensemble, et qui visait à instaurer la taxe professionnelle unique. Il rappelle qu'ils étaient incertains, à cette époque là, sur les bénéfices de cette réforme et finalement, ça a bien marché, et aujourd'hui, c'est la cotisation foncière des entreprises qui est ainsi unifiée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Sa deuxième petite remarque est que cette nuit, l'Assemblée Nationale a voté définitivement la loi de finances et a pu corriger les effets négatifs de la création du fonds de péréquation intercommunal et communal. Le système adopté est incompréhensible et il ne va donc pas essayer de le commenter. Le seul point positif, précise-t-il, c'est qu'il exonère de la péréquation les communes en DSU qui étaient les plus engagées dans ce processus et il croit que cela concerne donc Lormont, Cenon et Floirac qui ne seront pas pénalisées à ce titre. Il considère qu'ils peuvent tous s'en réjouir.

En troisième remarque, il entend dire que l'État se désengage et d'un autre côté que la part des dotations de l'État dans leurs ressources passe de 37 à 58%, et il ne comprend pas très bien. Peut-être que cette progression de la part des dotations limite leur indépendance financière et fiscale, sans doute, mais au total, il souligne que l'État assume ses responsabilités. Il constate d'ailleurs que les nouveaux impôts économiques qui se sont substitués à la taxe professionnelle sont en progression de 7%, ce qui, dans le contexte actuel, est tout à fait remarquable.

De son point de vue, la réforme de la taxe professionnelle est un succès, et elle intervient de façon particulièrement opportune aujourd'hui. Elle avait été certes mal engagée comme il s'était permis de le dire, elle avait été bien amendée, et aujourd'hui, elle aboutit à ce qui lui paraît absolument essentiel dans le contexte de récession où l'on est, c'est-à-dire à alléger les charges des entreprises et pas uniquement celles des grandes. C'est donc une réforme, lui semble-t-il, tout à fait opportune.

Il ne reviendra pas sur le débat sur le grand stade, car on est là dans l'idéologie ou dans l'extrémisme. Il estime quand même hallucinant d'entendre dire qu'un contrat passé pour construire un équipement public est un cadeau fait à l'entreprise qui va le construire, comme si on aidait Vinci, et cela voudrait dire que le milliard d'investissement qu'ils font, globalement dans leur PPI, c'est de l'aide aux entreprises. Il répète que c'est hallucinant

d'entendre dire ça. Fort heureusement, il souligne qu'ils investissent, car c'est un investissement, et cela va leur procurer des équipements d'intérêt collectif, et en même temps, ils soutiennent l'activité économique. Si passer des commandes à des entreprises, c'est subventionner les entreprises, il ne sait pas ce qu'il faut faire, et il n'y a qu'à mettre la clé sous la porte. Il pense que là, l'esprit de système conduit à des aberrations dans les affirmations.

Il conclut en disant qu'ils ont un établissement public qui est bien géré, et cela depuis au moins deux décennies, mais grâce aussi aux réformes qui ont été mises en place, il conserve aujourd'hui les moyens de ses ambitions dans un contexte européen et international particulièrement difficile. Ils s'en réjouissent et c'est la raison pour laquelle ils voteront ces deux textes.

M. FREYGEFOND tient à dire à Thierry MILLET qu'il n'y a pas de coupes sombres dans ce budget, mais qu'il y a un budget sérieux, rigoureux, qui démontre ce qu'on peut faire avec 1,07% d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Il aimerait savoir s'il y a beaucoup de collectivités, voire même quelques entreprises, qui puissent présenter de tels chiffres y compris sur l'endettement qui, comme cela a été rappelé par d'autres orateurs, est en dessous d'une année budgétaire. Il fait également remarquer que leurs remboursements d'emprunts ne cessent de baisser comme il a pu le voir, et que leurs dépenses sont contenues.

Il rappelle aussi que la CUB est le premier investisseur de la région grâce à ce qu'il a dit tout à l'heure, à savoir 352 M€ cette année d'investissements directs, ce qui représente des entreprises qui sont soutenues sur leur territoire ainsi que beaucoup d'emplois aussi qui sont conservés ou créés. Il insiste sur le fait qu'effectivement, la dépense publique peut être utile, juste et efficace.

Enfin, il voudrait préciser à Pierre HURMIC qui a posé des questions intéressantes, et notamment sur le financement pour les collectivités territoriales, qu'il a rencontré cette semaine le Directeur Régional des Dépôts et Consignations, notamment dans le cadre de cette nouvelle structure qui va être mise en place l'année prochaine avec la Banque Postale pour aider les collectivités à financer leurs projets d'investissements. Il indique que cette structure va se mettre en place, bien évidemment, et que le gouvernement a ajouté 2 milliards de plus pour aider le financement des collectivités territoriales. Il rappelle que l'agence de financement est à l'étude et que, normalement, le Parlement devrait être saisi d'un rapport dans les toutes prochaines semaines.

Il souligne qu'ils ont effectivement agi de leur côté, car chacun sait qu'ils ont une convention pour le financement de la LGV avec la Banque Européenne d'Investissement. Bien évidemment, les collectivités doivent être aidées et soutenues par l'État, et il voit mal ce dernier abandonner les collectivités sur ce plan là, car ce serait une catastrophe. Il y a un risque, mais pour leur part, ils sont pour l'instant en capacité d'assumer ces financements, en tout cas pour l'année 2012. Il insiste sur le fait que le PPI va aller jusqu'en 2016 et qu'ils verront l'évolution, mais il les tiendra informés, notamment à travers la Commission des Finances, de ce qui sera prévu, et en tout cas de l'avancement des projets prévus par l'État sur ce point.

Puis il précise à Alain JUPPE que l'État se désengage puisque les chiffres ont été cités du passage de 38 à 57% de dépendance vis-à-vis de l'État. Il signale que ce n'est pas que l'État leur donne davantage, c'est qu'il compense ce qu'il leur a retiré à travers la taxe

professionnelle unique, et ce sont donc un désengagement et un prélèvement de plus, avec le FPIC. Il note que M. JUPPE se réjouit parce que certaines communes vont être exonérées de ce prélèvement, mais il souligne que d'autres vont être prélevées par cette nouvelle disposition que l'État a présentée et donc, les communes vont être ponctionnées à hauteur de 2,5 milliards avec la Communauté Urbaine. Il pense que ce n'est pas une bonne nouvelle et il trouvait important de préciser cela.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'il y aura deux votes, l'un sur le budget, l'autre sur le PPI.

Il remercie l'ensemble du Pôle Finances de Serge HAGET, ainsi que Ludovic FREYGEFOND pour la méthodologie de travail qu'ils ont adoptée depuis quelques années et qui permet une appropriation collective importante de ces dossiers, bien sûr par les services, mais aussi par les Vice-Présidents, et il pense que c'est une très bonne chose.

Il souhaite dire ensuite qu'ils ont bien conscience qu'en présentant ce budget et ce PPI, ils sont contracycliques par rapport à ce qui se fait ailleurs en France. Beaucoup de collectivités doivent diminuer leur investissement, et à la question de savoir pourquoi, malgré tout, ils le font, il indique qu'ils le font pour deux raisons, la première étant quand même leur excellente santé financière. Comme Ludovic FREYGEFOND vient de le rappeler, il cite une capacité de désendettement très faible, et ils ont donc une stratégie au long cours qui leur permet de repartir dans un cycle d'investissement. Il ajoute comme seconde raison, ce qu'il appelle la décennie bordelaise. Il fait remarquer qu'entre 2010 et 2020, ils ont en effet un certain nombre d'opportunités extrêmement importantes sur le territoire métropolitain, et c'est donc fort de cette analyse qu'ils vont investir massivement (c'est-à-dire plus investir que dépenser en fonctionnement avec la faible progression qu'ils ont pu noter), à la fois sur leurs cœurs de compétence, sur les déplacements, sur les franchissements, sur la troisième phase, mais aussi avec une montée en puissance forte sur la question de l'habitat et de l'urbanisme.

Il précise que ces investissements massifs devront être complétés et peuvent être aussi menacés. Ils doivent être complétés puisqu'il redit qu'il y a trois domaines dans lesquels ils devront probablement monter en puissance, à savoir la problématique du risque inondations dont ils vont reparler dans quelques minutes avec Maurice PIERRE parce que, s'ils n'intègrent pas cette problématique, une grande partie de leurs objectifs métropolitains ne pourront alors pas être atteints. Il cite ensuite la problématique de l'habitat et du foncier sur laquelle ils progressent et sur laquelle il faudra encore progresser, et celle des déplacements collectifs, avec les conclusions du SDODM dans un peu plus d'un an.

Il souligne qu'ils ont donc besoin d'avoir encore une capacité d'investissement, celle-ci pouvant être menacée effectivement par l'État puisqu'ils sont de plus en plus dépendants des fonds de celui-ci, et chacun a pu entendre les récentes déclarations sur la diminution des participations du budget de l'Etat. Il n'empêche qu'aujourd'hui, à un moment où la crise est là, et bien là, il pense que c'est plutôt leur honneur collectif de faire en sorte que la crise soit moins présente sur le territoire communautaire et dans le quotidien, et quand ils produisent plus de logements, plus de logement social, et qu'ils savent que le budget du logement est supérieur à 25% du budget des foyers, alors qu'il était de 13% il y a quelques années, il considère que c'est une réponse très concrète. Et également, en investissant sur l'avenir, notamment sur les questions d'emploi et d'économie.

Sur le débat récurrent du grand stade, il rejoint tout à fait l'argumentation d'Alain ANZIANI qui constate qu'à l'échelle de leur Programme Prévisionnel d'Investissements, cet investissement est faible, voire très faible. Il n'empêche que sur le grand stade, comme sur d'autres dossiers, puisqu'il y aura un nouvel équipement, puisqu'il y aura du tramway, puisqu'il y aura une amélioration des dessertes de voiries avec la convention sur la rocade, ils doivent aussi lancer une réflexion collective sur le secteur du grand stade sachant qu'ils ont quand même derrière des hectares de foncier disponibles. Il souligne que dans le cadre du développement de la métropole et de Bordeaux, ils ont clairement là un secteur à enjeux, et il faut voir cela avec la Mairie de Bordeaux.

Puis il met aux voix le PPI et le Budget primitif 2012.

Affaire 29
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Écologie les Verts et le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstiennent

Affaire 30
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient et M. MILLET vote contre

M. PIERRE

2011/12/ 83 Programme d'actions de prévention contre les inondations PAPI d'intention de l'Estuaire de la Gironde - Adoption par la Communauté Urbaine de Bordeaux

Mme ISTE indique que les élus Communistes et Républicains ne peuvent qu'être favorable à un programme d'actions de prévention contre les inondations, les derniers épisodes climatiques ayant montré sur notre département, mais aussi dans les départements voisins, le caractère dramatique de tels évènements. Elle ajoute que ces inondations ont été aussi un révélateur national de l'état catastrophique de nos digues, et ont montré aussi les limites de ces seules politiques d'endiguement. A partir de là, l'objectif de construire un programme d'actions allant de l'océan à Latresne et Asques leur apparaît être une nécessité et donc une bonne réponse aux problèmes. Elle précise qu'ils doivent utiliser comme outil de coopération le SMIDDEST.

Mais la réponse financière qui est en train de se construire ne peut leur convenir. En effet jusqu'à présent, l'État était l'acteur principal dans le financement et la mise en œuvre des plans inondation, tandis que ce qui leur est proposé avec le PAPI revient à un désengagement de 50 à 60 % des financements de l'État, faisant reposer sur les collectivités, l'investissement tout d'abord, puis l'entretien. Si les collectivités sont des acteurs locaux essentiels par leurs connaissances des besoins, elle estime que l'État reste la garantie d'une solidarité nationale.

Dans ce cadre, ils auraient préféré une délégation de l'État qui assure un financement national tout en permettant d'impliquer les collectivités, sans que cela ne pèse sur leur budget.

Aussi s'abstiendront-ils sur ce dossier.

Mme NOËL pense qu'en matière de zones inondables et de prise en compte du risque inondations, ils sont au début d'une nouvelle ère et qu'une nouvelle culture de la prévention commence à s'inventer, ou doit s'inventer, pour éviter de renouveler les erreurs du passé. Elle indique qu'il y a deux jours, le WWF a organisé à Paris un colloque sur la protection contre les crues, à l'heure où les zones très exposées aux inondations se multiplient à travers le monde, et les experts du GIEC ont confirmé un dépassement de 2° d'augmentation de la température moyenne à l'horizon 2100, ce qui se traduira par un impact conséquent sur le changement climatique et sur le niveau des mers. Devant la difficulté des États à fixer des nouveaux objectifs de réduction des gaz à effets de serre, comme le démontrent les différents sommets qui se sont succédé, elle souligne que les collectivités locales ont un rôle important à jouer, le risque inondations étant étroitement lié au dérèglement climatique. Elle ajoute que les collectivités seront donc en première ligne pour en gérer les conséquences.

Lors du colloque des 13 et 14 décembre sur la protection contre les crues, elle précise qu'il a été préconisé de s'appuyer sur des aménagements d'ensemble qui prévoient de restaurer et de soutenir les écosystèmes. En donnant la parole à différents acteurs européens engagés dans des programmes de restauration, elle indique que le colloque a montré que des solutions alternatives au bétonnage existent. Elle rappelle que pendant une dizaine d'années, les rivières ont été aménagées, recalibrées, les rives ont été bétonnées, les zones humides ont été assainies et récupérées pour des activités humaines, l'eau a été captée pour irriguer les cultures, et les crues et les inondations sont apparues de plus en plus incontrôlables. Elle estime qu'on doit porter un nouveau regard sur les crues, et inventer une nouvelle culture de la prévention du risque inondations.

Les Verts sont donc tout à fait favorables à cet égard à la définition d'un PAPI, qui doit s'articuler sur ce nouvel état d'esprit, considérer l'impérieuse nécessité de préserver des zones d'expansion naturelles des crues, bien entendu, protéger les zones déjà urbanisées, mais ne pas augmenter leur vulnérabilité, mais également, ne pas étendre les zones urbanisées dans les secteurs dangereux, et enfin, considérer qu'aucun ouvrage hydraulique ne peut être infaillible. Elle considère qu'ils ne doivent pas prendre de retard, et souligne qu'il y a six PAPI qui ont déjà été labellisés en France. Ils continuent d'aller dans le bon sens pour ce qui concerne la connaissance et la prise en considération du risque inondations, mais elle pense qu'ils ont encore beaucoup de chemin, et qu'ils ont encore une révolution à faire dans les esprits.

M. TURON rappelle qu'un tiers des territoires se trouve en dessous des plus hautes eaux de la Garonne, sans tenir compte des conséquences du réchauffement climatique. Il souligne que l'État participe d'une manière importante, que l'on peut toujours considérer comme insuffisante, mais il participe, alors que depuis des années, il ne participait pas, comme on a pu le voir depuis 1999 sur la presqu'île d'Ambès. Il estime en même temps nécessaire que la Communauté Urbaine se mette en situation de véritablement établir une cohérence sur son propre territoire entre ce qui doit être protégé, ce qui peut être inondé, ce qui peut être aménagé. Mais il espère une cohérence également qui tient compte du fait que l'on est dans un ensemble qui est l'estuaire de la Gironde, et que l'on doit considérer dans un sens très

large, et traduire cela dans des documents d'urbanisme équilibrés où la Communauté urbaine jouerait un rôle tout à fait moteur.

Il ne reviendra pas sur ce qui a été indiqué sur la protection, qui est plus par rapport à la situation actuelle. Il souligne que l'enjeu des zones inondables et de traitement d'une cohérence dans l'hydraulique interne des territoires communautaires, suppose qu'il y ait des avancées rapides sur la prise de compétence d'une formule un peu particulière, qui établisse un lien avec des structures de proximité qui existent, ou des communes qui sont prêtes à jouer ce rôle de proximité, tout en ayant une compétence assurée par la Communauté Urbaine. Il ajoute qu'il y a aussi un volet qui n'est pas dans le PAPI, mais qu'il faut absolument prendre en compte, c'est qu'il faut aussi vivre, et apprendre à revivre avec l'eau, peut-être bâtir, peut-être travailler, et cela suppose que l'on ait une réflexion véritable sur un nouvel urbanisme du possible, en faisant observer que le possible, cela ne veut pas dire possible partout.

M. PIERRE a bien entendu **Mme ISTE**, mais jusqu'à maintenant, les engagements financiers de l'État en matière de protection et de digues étaient de 0, et il souligne donc l'effort de passer de 0 à 40%.

Pour répondre à sa collègue du groupe des Verts, il précise être d'accord avec **M. TURON** pour dire qu'il faut peut-être aussi revenir à un regard plus acéré sur les pratiques des anciens, et qui avaient, non pas domestiqué l'eau, mais qui vivaient avec.

Enfin, il est tout à fait d'accord avec **Jean-Pierre TURON** pour dire qu'il faut certainement penser à un nouveau style d'urbanisme pour permettre de vivre avec l'eau.

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'il s'agit d'une nouvelle étape sur la question du risque inondations qui est importante, et ils vont devoir traiter ce sujet mois après mois, Conseil après Conseil. Il indique qu'au mois de février, ils délibéreront sur les compétences et c'est un enjeu de très grande importance. Il ajoute qu'en réunion de Bureau, a aussi été montrée une carte sur ce que pourrait être l'organisation des différents syndicats et de la Communauté Urbaine sur la métropole bordelaise, ce qui n'est pas totalement anodin.

Il annonce à ce sujet que l'on est en ce moment dans une alerte tempête avec un épisode venteux fort, que la pleine marée vient d'être atteinte avec une surcôte de 1,15 m, mais, a priori, n'engendrant pas d'inondations, comme ils en ont l'habitude. Il indique que la cellule de crise de la CUB fonctionne en ce moment au quai n° 2.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. LAMAISON**2011/12/ 75 Projets Nature - Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets - Décision**

Mme BOST fait observer que cette délibération donne une très grande lisibilité à leurs interventions et à leurs actions potentielles en faveur des différents territoires. Elle voudrait appuyer sur le volet agricole, bien sûr, puisque chacun sait que sur le territoire de la Vallée de Jalles, ils ont mis en place avec le Conseil Général de la Gironde un périmètre de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, ce fameux PPAENP. Elle signale que c'est le premier de l'agglomération, mais le troisième PPAENP de France, et il s'agit donc d'un outil novateur qu'il leur faut forcément mettre en valeur. Elle souligne que les élus attendent beaucoup de ce dispositif et de la politique qui est menée et impulsée à la Communauté Urbaine pour préserver leurs territoires, mais surtout faire de ces derniers de véritables outils de développement économique pour permettre aux maraîchers et aux agriculteurs de développer leur activité. Elle pense qu'ils sont dans une forme de complémentarité entre les différentes collectivités qui mérite vraiment d'être soulignée.

Elle ajoute qu'au-delà de cela, cette délibération vient également renforcer le dispositif 55 000 hectares pour la nature qui est forcément le pendant de 50 000 logements et qui démontre que notre agglomération veut permettre de proposer de l'habitat, mais sans sacrifier leur environnement et leur qualité de vie.

M. MAURRAS estime que les deux délibérations sont très liées par rapport au partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Il tient à souligner la qualité du travail qui est mené de manière transversale entre la nature, le développement durable et l'économie sociale et solidaire par rapport à cette réintroduction de l'agriculture de proximité. Il considère que c'est une très bonne direction à prendre, et que l'économie sociale et solidaire prenne pleinement sa place dans l'ensemble des réflexions et des démarches. Il note que c'est une démarche qui associe les communes qui doivent être porteuses et volontaires, et que la volonté est de véritablement travailler sur l'aspect économique au niveau de l'économie sociale et solidaire.

Il insiste sur le travail qui est en cours avec le MIN, avec les débouchés sur les AMAP, et il souligne qu'on a pu voir tout ce dynamisme et toute cette volonté au travers du mois de l'économie sociale et solidaire qui a été remarquable sur l'agglomération bordelaise, et où la CUB a pris toute sa place.

Il ajoute qu'ils souhaitent aller beaucoup plus loin dans ce domaine là au travers de la commande publique, et un travail est en cours pour faire en sorte qu'ils puissent introduire un certain nombre de clauses pour développer les réseaux courts et le commerce équitable, notamment dans le domaine de la restauration collective.

Mme NOËL indique que les Verts aussi se félicitent de cette délibération qui s'inscrit effectivement dans ce projet large et ambitieux des 55 000 hectares pour la nature, et qui participe de ce champ là. Elle pense qu'il est important en effet que les aides soient élargies au cadre actuel qui se limitait à la mise en valeur des Jalles et du plan Garonne, et comme il a bien été rappelé dans la délibération, ce sont souvent les communes qui avaient une capacité financière importante ou suffisante qui ont pu mener à bien des projets dans ce

domaine, tandis que beaucoup de petites communes ne se sont pas lancées dans des projets de cette nature. Ils se félicitent donc que cette délibération voie le jour.

Concernant les critères qui sont proposés, elle pense que les projets nature sont ceux qui incarnent peut-être le mieux cette réunion des communes dans un intérêt communautaire puisque, bien entendu, on ne peut pas fragmenter les espaces naturels, les grandes continuités naturelles n'ayant pas de barrière communale et territoriale. Elle croit que cette culture communautaire peut se développer très fortement au travers de ces projets pour la nature.

Parmi les autres critères, il y en a un qui concerne l'innovation et l'expérimentation, et il lui semble peut-être qu'il n'a pas été suffisamment mis l'accent sur un qui concernerait une gestion vertueuse au plan écologique et environnemental de ces espaces. Elle estime donc qu'il faudrait peut-être insister sur la nécessité à développer une agriculture qui présente des caractéristiques d'agriculture biologique, et que ceci devrait être un des critères mis en avant, au même titre que pour la nature en ville, on aille dans la direction de traitements « zéro phyto » par exemple.

Enfin, elle tient quand même à noter, concernant cette délibération, qu'il est important de bien développer une concertation avec les communes pour qu'elles puissent véritablement valoriser des projets dans le cadre des critères qui ont été proposés. Elle s'interroge donc sur le fait que les communes aient bien été concertées, et elle pense qu'il en est de même pour d'éventuels porteurs de projets associatifs. Elle juge important de diffuser une information assez large pour que des projets émergent dans cette direction.

M. PIERRE exprime son accord avec cette délibération, et souligne l'implication et la qualité du service que rendent les gens de la Direction de la Nature. Il précise que c'est vrai pour la nature, c'est vrai pour la protection contre les inondations, et c'est pour lui un vrai plaisir de travailler sur un sujet pourtant délicat, avec des gens aussi impliqués.

Mme MELLIER précise intervenir sur la 75, 76 dans la mesure où l'une et l'autre sont liées sur le fond. Elle estime que c'est un beau projet que celui qui leur est ici présenté d'aider à l'installation ou à la réinstallation d'exploitants agricoles sur la CUB, de même que celui de favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs.

Les élus Communistes et Républicains soulèveront seulement que la Communauté aurait été beaucoup plus cohérente si elle n'avait pas, dans le même temps, décidé de fermer l'abattoir public sur la CUB. Et ils ajouteront que pour être réellement ambitieuse, cette orientation devrait aller plus loin, car limiter les débouchés de ces nouvelles installations aux seuls réseaux commerciaux de proximité comme les AMAP serait insuffisant.

Cette politique devrait selon eux, être appuyée par un travail, notamment auprès des grandes surfaces, pour que l'agriculture de proximité profite au maximum d'habitants de la CUB.

M. LAMAISSON se satisfait tout à fait de l'intérêt porté à cette délibération, même s'il ne pensait pas qu'il pouvait en être autrement. Il évoque la visibilité qui est donnée, comme l'a souligné Christine BOST, et sur le volet agricole plus particulièrement, il insiste sur le fait que celui-ci va se retrouver dans la convention cadre d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture. Il vient d'écouter Claude MELLIER et il ne pense pas que les grandes surfaces, pour l'instant, puissent être des relais avec l'agriculture locale parce que la

production agricole sur la Communauté Urbaine, à ce jour, représenterait une journée de consommation, en tout et pour tout. Il ne voit pas comment les grands opérateurs commerciaux pourraient s'y intéresser d'entrée. Mais enfin, il pense que la complémentarité avec le PPEANP est importante, et avant-hier soir, au niveau de la réunion publique du schéma de cohérence du SCOT qu'ils ont tenue dans le cadre de la concertation, cette question du PPEANP est venue, pas forcément sur les communes du Parc des Jalles, mais du côté de Pessac et Mérignac, avec quelques difficultés d'application pour certains propriétaires qui se disent un petit peu spoliés par le fait qu'ils vont devenir essentiellement agriculteurs, et non plus éventuellement participer à l'urbanisation sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il considère qu'il y a une information plus précise et plus forte à faire sur ces secteurs là.

En termes d'économie sociale et solidaire, il pense qu'on ne peut que partager les propos de Franck MAURRAS. Par rapport au développement agricole et l'agriculture bio, il estime qu'elle sera prise en compte au niveau de l'étude de chacun des projets, et c'est à ce niveau là qu'ils pourront la développer progressivement.

Sur ce projet nature global qui inclut donc pratiquement la convention cadre d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture, il précise que cette convention avec la Chambre d'Agriculture qui veut simplement être leur partenaire essentiel, porte sur les trois axes suivants: mieux connaître l'agriculture de la CUB et de son territoire dans la perspective de développement économique, le soutien aux porteurs de projets économiques à vocation agricole. C'est pour cela que les deux délibérations sont un peu « dans la même peau » sur la mise en place d'une activité économique à vocation agricole de qualité adaptée au milieu urbain. Il croit que là aussi, ils retrouvent toutes les modalités qu'il vient d'évoquer dans la première délibération, sachant que la convention avec la Chambre d'Agriculture portera jusqu'en 2014.

M. le Président Vincent FELTESSE tient à revenir sur ce que Maurice PIERRE a pu dire sur la très grande qualité du travail effectué par les membres de la Direction de la Nature qu'ils ont créée il y a moins d'un an, et qui est extrêmement efficace.

Il souhaite également dire que cette question des espaces naturels est une compétence nouvelle dont ils se sont dotés et que, symboliquement, le territoire communautaire représente 50% d'espaces naturels et 50% d'espaces construits, et ils veulent coûte que coûte maintenir cet équilibre et porter la même attention à ces deux dimensions sur l'agglomération bordelaise, ce qui est assez extraordinaire au niveau national et européen, et c'est bien pour cela qu'ils se dotent de ce règlement d'intervention.

Enfin, comme cela a été évoqué en Bureau, ils lanceront au mois de janvier, avec la même intensité, la démarche 55 000 hectares pour la nature. Un comité de projet (un de plus dirait Alain CAZABONNE) sera mis en place, sachant que celui sur 50 000 logements a été extrêmement fructueux, et ils lanceront la publicité à la fin du mois de janvier. Il ajoute que ce comité de projet comprendra une dizaine de membres, comme pour 50 000 logements. C'est extrêmement prenant, mais extrêmement intéressant, et ils vont donc mettre cela en place.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LAMAISON

2011/12/ 76 Convention - cadre d'objectifs entre la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le développement économique de l'espace agricole communautaire - Décision - Approbation

M. LAMAISON rappelle avoir évoqué les trois axes que sont la connaissance de l'agriculture, le soutien aux porteurs de projets économiques et le développement de l'activité économique et agricole sur la Communauté Urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2011/12/ 18 Appel à projet "Ecocité" - Signature conventions de subvention d'ingénierie - Autorisation

Mme MELLIER trouve dommage de ne pas s'être saisi de l'actualité pour modifier sensiblement ces appels à projet « Ecocité », et elle demande à ses collègues s'ils n'ont pas vu dans les rues et dans les journaux, les communications de la fondation Abbé Pierre qui dénonce les ravages de la précarité énergétique, 8 millions de Français, selon l'association, n'ayant pas les moyens de chauffer correctement leur logement. Elle insiste sur le fait que c'est une situation que la fondation n'impute pas à la fatalité, mais bien à la flambée des prix des loyers et des charges.

Elle rappelle que lors du Conseil de Communauté de mars dernier, déjà, les élus Communistes et Républicains avaient pointé le manque, sinon l'absence, de critères sociaux dans ces appels à projets. Elle constate que les belles paroles sur une nouvelle gouvernance n'ont visiblement pas suffi à les leur faire entendre, alors que tous les outils démocratiques doivent pourtant être mobilisés, afin que ces projets soient vraiment partagés par la population.

Ils ne peuvent donc en tirer qu'une conclusion, à savoir qu'il s'agit bien dans ces projets d'opposer performance sociale et performance écologique, au risque de plonger dans la dérive anti-sociale qu'ils dénonçaient en mars dernier, et au risque de passer à côté de la belle occasion que serait le mariage de ces deux ambitions. Elle ajoute que rapprocher les habitants de leur lieu de travail, nécessite de développer aussi de véritables projets industriels sur l'agglomération.

C'est donc avec regret qu'ils réitèrent leur abstention sur ces projets. Pour les raisons que développe fort bien la fondation Abbé Pierre, elle souligne que c'est au cœur même de ces éco-quartiers qu'il faudrait commencer à appliquer l'ambition de 50% de logements véritablement sociaux.

M. DUCHENE est désolé que sa collègue soit désolée car elle ne devrait pas l'être, puisque leurs propositions ont une dimension environnementale et une dimension sociale.

Si on prend les propositions dont la liste se trouve page 3, il fait constater qu'un certain nombre d'entre elles concernent des activités économiques, concerneront directement le

logement et le logement social, et permettront dans certains cas, des économies d'énergie et donc, des économies de coûts. Il en veut pour preuve la proposition concernant les Bassins à flot. Il indique qu'ils ont bien voulu dans cette proposition s'orienter vers une dynamique économique, mais aussi une dynamique sociale. Il espère qu'à la lecture dans le détail de ce document, sa collègue sera convaincue.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. DUPRAT

2011/12/ 20 Réseau Tbc - Budget prévisionnel 2012 - Approbation

Après avoir présenté ce dossier, **M. DUPRAT** souhaite faire un point sur le dialogue social qui, cette année, s'est extrêmement bien passé au sein de Kéolis, puisqu'un accord d'entreprise a pu avoir lieu et qu'il n'y aura pas en cette fin d'année des grèves sur le réseau de transports.

Au-delà des augmentations salariales qui ont un caractère normal dans une entreprise, il voudrait aussi souligner l'intéressement qui a été proposé aux salariés de cette entreprise avec des critères qui sont un peu nouveaux comme la progression du trafic, la lutte contre la fraude, l'indication de qualité et de régularité des transports. Au-delà du fait que les commerçants et les entreprises sont certainement satisfaits, il tient aussi à remercier le réalisme des salariés qui ont su accepter un accord d'entreprise pour que les choses se passent bien, parce qu'il est clair qu'ils ne font jamais grève de gaieté de cœur. Il remercie également les voyageurs qui leur font confiance toute l'année, et qui voient toujours d'un mauvais œil cette chose là. Il invite aussi à ne pas boudier leur plaisir, et à citer la Direction de Kéolis qui a su prendre les choses en main pour que cette fin d'année se passe dans de bonnes conditions. Comme il l'a déjà dit, le contrôle c'est bien, la confiance aussi, et quand les choses vont bien, il faut le dire, tout comme lorsqu'elles vont moins bien.

Il signale qu'il y aura une deuxième délibération qui évoquera tout à l'heure l'évolution de la grille tarifaire.

M. OLIVIER lie dans son intervention les deux délibérations (20 et 21).

Il indique qu'il est parfois des interventions qui coûtent et qu'on s'abstiendrait bien de faire, et celle-ci en fait partie.

En abordant cette question des tarifs de transport, il ne peut s'empêcher d'avoir deux éléments en tête, et en premier lieu, deux chiffres, à savoir qu'en l'espace de 10 ans, les loyers ont augmenté de 50%, et que depuis 2005, les charges énergétiques (fuel, gaz, électricité) ont augmenté de 60%. Il pense que ces chiffres parlent d'eux-mêmes quand, dans la même période, on a vu l'explosion du chômage dans notre pays.

Le second élément est un article qu'il a lu dans son quotidien préféré, qui révèle combien, aujourd'hui, la vie d'un étudiant est devenue un véritable parcours du combattant pour pouvoir subvenir à ses besoins, et il faut voir les difficultés quotidiennes qu'il rencontre, et les sacrifices que font sa famille pour tenter de répondre à ses besoins.

C'est avec ces deux éléments en tête qu'il fera cette intervention, en donnant la position de son groupe.

En effet, cette augmentation des tarifs qui est l'addition des augmentations de tarifs décidés par la CUB et celle du gouvernement d'augmenter de 1,5% la TVA, va lourdement à son avis, peser sur leurs concitoyens et plus particulièrement les jeunes, s'agissant d'une hausse de 4,18% sur l'ensemble du réseau, avec des pointes de 4,6% pour le Pass jeune, touchant ceux qui sont le plus obligés de prendre les transports en commun. Il fait observer que depuis le début du mandat, le mensuel jeune a connu une augmentation de 51%, l'annuel jeune 19%, la Tickarte 10 voyages 12%, la Tickarte tarif réduit 8%, et, alors que la crise sociale va en s'aggravant depuis 3 ans, ont été faits les choix de faire payer la population.

Il entend déjà certains évoquer que l'on ne peut pas laisser filer le déficit et qu'il faut bien gérer, mais il aurait aimé que ces mêmes voix soutiennent les élus Communistes et Républicains quand ils ont interpellé l'assemblée sur le fait qu'elle pouvait augmenter la Contribution Forfaitaire des Entreprises afin de récupérer 6 M€ supplémentaires.

Il note qu'un choix a été fait, celui de faire payer la population et non les entreprises. Il indique que ce choix n'est pas le leur, parce qu'il est injuste pour leurs concitoyens et inefficace économiquement, budgétairement et écologiquement. En effet, il estime que cette décision n'est pas une incitation au report sur les transports en commun, et pour ceux qui sont les plus captifs, c'est une incitation à la fraude qu'ils veulent tant combattre. Il considère que le cynisme qui traverse ces augmentations de tarifs n'est pas digne du service public, et relève d'une logique d'entreprise qui tape de manière aveugle sans craindre les conséquences sociales.

A son avis, il est bien à craindre, en voyant ce vote, que la rigueur, quelle que soit sa couleur politique, ait les mêmes conséquences pour les populations.

Il précise qu'ils voteront donc contre ces deux délibérations et demande aussi d'enregistrer, pour les mêmes raisons, leurs votes contre sur les délibérations n° 63 (contre l'augmentation des locations de Vivaldi / Fabrèges pour les agents CUB), 65 (contre l'augmentation des tarifs des cimetières et crématorium), 81 et 82 (contre l'augmentation des parcs de stationnement), 95 (contre l'augmentation du branchement assainissement), 96 (contre l'augmentation de la redevance de l'eau), et 97 (contre l'augmentation de la redevance de l'assainissement).

M. SOLARI déclare être très satisfait à l'heure actuelle des services de TBC, parce qu'étant un usager régulier, tous les jours, du bus et des trams, il observe que Kéolis a mis en place un dispositif où des agents passent régulièrement pour lutter contre la fraude. Il précise que pratiquement tous les jours, il est à peu près contrôlé cinq fois. Il note qu'ils ont vraiment mis les moyens depuis un mois, et il pense qu'on va le retrouver sur la fréquentation. C'est ce qui leur manquait et il estime qu'ils s'y retrouveront eux aussi par rapport à l'amende que l'on met en place. Il tenait à les informer de tout ceci.

M. CHAUSSET précise qu'il interviendra également sur l'augmentation tarifaire. Il pense qu'ils jugeront cette DSP et les effets qu'ils ont essayé de mettre en œuvre au terme de cette délégation, mais on voit déjà poindre un certain nombre d'éléments positifs comme l'augmentation de la fréquentation, puisqu'il croit que pour le troisième mois consécutif (septembre, octobre et novembre), on a dépassé les 10 millions de voyageurs. Il y a eu un accord au sein de Kéolis pour lequel il considère qu'on peut remercier les salariés et la Direction, et donc espérer qu'il n'y aura pas de jours de grève et donc, un mois de

décembre particulièrement attractif au niveau de la fréquentation. On ne sera peut-être pas à 110 millions de voyageurs cette année, mais il estime qu'on n'en sera pas loin.

Il constate donc que l'on franchit un cap sur cette délégation et ils verront bientôt aussi combien, avec le délégataire précédent, ils étaient au bout d'une gouvernance. Il a défendu ce dossier, surtout sa mise en œuvre et ce nouveau réseau, et pense qu'il est perfectible, qu'il y a beaucoup de choses qu'il faut réajuster, mais il relève qu'on a ajouté 20% d'offres. Peut-être que c'est trop, peut-être qu'il faut revoir certaines choses, estime-t-il, mais pour une augmentation du coût minime de seulement 7%. Leur collègue M. SOLARI parlait de lutte contre la fraude et il ne sait pas s'il y a une relation de cause à effet, mais les tickets à l'unité ont fait un bond spectaculaire, les abonnements aussi, et on sent donc qu'il y a quelque chose qui se passe sur ce réseau, et on ne peut que s'en féliciter.

Concernant la gratuité, qui n'est pas un sujet tabou et dont ils ont déjà parlé, il rappelle qu'on en parle à Strasbourg et un peu partout, mais il ne pense pas que le Maire de Strasbourg soit en faveur de la gratuité. Il redit des choses qui ont été dites ici à maintes reprises, peut-être pas de façon suffisante, mais ils travaillent sur la tarification sociale, et celle-ci existe, même s'il faut peut-être l'améliorer. En revanche, il considère qu'il est important pour le transport public d'avoir des recettes, d'avoir des capacités d'investissement, car il y a de gros besoins d'investissements, et on ne peut pas comparer Châtellerauld avec la Communauté Urbaine, avec tout le respect que l'on a pour cette ville. Il ajoute que sur le taux de 200%, il faut se méfier des pourcentages, car 200% de pas beaucoup de voyageurs, cela ne fait toujours pas, au bout du compte, beaucoup de voyageurs.

Il pense que la gratuité est une fausse bonne idée, et n'a pas de tabou à dire cela, surtout si toutes les personnes qui ont des difficultés sociales sont prises en charge. A partir de là, il pense que leur objectif est de faire monter dans le bus et dans le tramway, les salariés qui peuvent bénéficier d'abonnements. Il y a toute une politique à mettre en œuvre et comme on a besoin aujourd'hui d'investissements lourds sur le transport collectif, il considère que si on va vers la gratuité, il leur faudra trouver de quoi investir et de quoi combler les 40 M€ de recettes dont ils bénéficient. Il indique ne pas avoir de solution à cette problématique.

M. DUPRAT répond à Michel OLIVIER qu'ils sont à un tournant où il y a des investissements importants à faire, puisque le système d'exploitation de leur réseau va se mettre en place, comme la nouvelle billettique, qu'il y a un renouvellement de matériel, et que leur réseau a besoin de s'améliorer.

Il rappelle qu'ils ont voté ici un Plan Climat avec des objectifs ambitieux et s'ils souhaitent transporter le nombre de passagers tel que c'est prévu dans ce Plan Climat, ce sont 250 autobus qu'il faut acheter à l'horizon de 10 ans. Il souligne qu'ils ont des investissements considérables à faire, et il n'est pas sûr que la gratuité soit la solution.

Concernant la tarification sociale, il rappelle qu'il y a un groupe de travail qui fonctionne et ils vont avancer sur des propositions qui seront faites.

Sur les tarifs, il répondra à Michel OLIVIER tout à l'heure, puisque cela relève de la deuxième délibération, mais il fait remarquer que lorsque l'on a la délibération sous les yeux, on s'aperçoit que l'agglomération bordelaise est loin d'être la plus chère dans ce domaine là, et que l'offre a quand même été nettement améliorée.

Il souligne que sur les 10 mois de l'année, la fréquentation de leur réseau est quasiment à +6% et que les recettes sont à quasiment +10%. Il considère qu'aujourd'hui, on sent bien que les recettes ont pris le pas sur la fréquentation, que cela augmente beaucoup plus vite, et que cela servira à diminuer leur déficit qu'ils trouvent toujours trop important, mais il invite à ne pas oublier que c'est un service public.

M. GUICHARD indique qu'il ne s'attendait pas à ce que l'on réponde sur la gratuité par la question de l'investissement. Il en prend donc acte, et précise que si les élus Communistes et Républicains n'ont pas voté le PPI, ce n'est pas parce qu'il y a des gestions qui ne sont pas bonnes dans le PPI, mais c'est notamment parce que les autres groupes ont décidé ensemble de voter le désengagement de l'État sur la LGV. Il leur demande de faire la somme de ce que l'on vote et ils verront combien de bus et de tramways ils pourraient acheter.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que ce qui le sépare de **Max GUICHARD**, malgré l'amitié qu'ils peuvent avoir, c'est qu'à un moment, il pense qu'il faut que l'on fasse des choses, et que cela leur permet de les faire.

Sur ce que **Christophe DUPRAT** et **Gérard CHAUSSET** ont évoqué, il pense, sans claironner, que le choix qu'ils ont fait il y a quelques années, moins du changement de délégataire que d'une stratégie très offensive sur le réseau de bus, est en train de payer. Il invite ses collègues à se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps de cela, on était à peu près à 90 ou 92 millions de voyageurs, alors que si les choses se passent bien, ils seront bientôt à 120 millions de voyageurs. Ils avaient un objectif encore plus important, mais dans une période de retournement du contexte, notamment sur les transports collectifs, il estime que c'est extrêmement positif, notamment parce que, financièrement, les choses sont en train de s'améliorer, même si ce n'est pas suffisant, et dans quelques jours, ils auront les conclusions de la commission tripartite. Il ajoute que c'est positif enfin, parce que même si c'est très fragile, il y a eu cette année un accord sur la négociation annuelle obligatoire, et il n'y aura normalement pas de grèves à Noël, et en 2011, sauf erreur de sa part, il croit qu'il y a eu une seule journée de grève, ce qui est un niveau très bas, et il faut donc remercier d'abord les salariés, mais aussi la Direction de Kéolis, et d'une certaine manière, eux comme délégués.

Sur la question des tarifs, il rappelle qu'ils sont engagés dans un travail en profondeur sur la tarification sociale, ce qui est quand même une nouveauté, et sur toutes les tarifications sociales, et d'ailleurs, comme ils l'ont évoqué en Bureau il y a deux semaines, ils vont fusionner les groupes de travail pour aborder aussi bien la question de l'eau que celle des déplacements, ou que des concessions des cimetières.

Puis il s'avance un peu sur ce qu'ils vont évoquer dans quelque temps. Il entend l'argument sur les jeunes et donc il prend ici l'engagement solennel qu'il n'y aura plus d'évolution du tarif sur les jeunes d'ici la fin de la mandature.

Puis il met aux voix cette délibération sur le budget.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. DUPRAT**2011/12/ 21 Réseau tbc - Évolution de la grille tarifaire en 2012 - Adoption**

M. DUPRAT indique qu'il y a un certain nombre de nouveaux titres de transport, comme le Pass Fiesta qui permettra, pour 2 €, de circuler pendant toute la période de ces manifestations comme la Fête du Vin, la Fête du Fleuve, ou également aux soldes. Il précise que ce sera l'occasion pour les gens de se déplacer de cette manière là. Il cite un abonnement « jeunes » plus spécifiquement destiné aux enfants de 6 à 10 ans qui n'étaient pas forcément traités dans la gamme tarifaire précédente, avec un abonnement annuel à 120 € ou 10 € par mois. Il évoque également pour 12 €, un combiné entreprises/V³, parce que certaines entreprises souhaitent avoir un parc de vélos et le personnel, indifféremment, pourra prendre ces vélos là.

Il souligne que les augmentations tarifaires seront sur les parcs relais qui n'avaient pas fait l'objet de progression depuis quelques années, et qui vont passer à un chiffre plus élevé, tandis que l'abonnement annuel pourra être reconduit par tacite reconduction, sans qu'on ait besoin de faire la queue ou d'aller sur un espace de transport. Il ajoute que les cartes demi-tarif iront au-delà de 16 ans et que les frais de duplicata vont être légèrement augmentés, parce qu'on assiste à une recrudescence de cartes à refaire et cela coûte relativement cher.

Il indique que les tarifs par eux-mêmes augmenteront, si on enlève l'augmentation de +1,75% des parcs-relais qui est spécifique, et ils tiennent compte de la hausse de la TVA, raison pour laquelle dans cette délibération, il y aura 2 tarifs, l'un avec une TVA à 5,5 et l'autre à 7%.

Il répond par anticipation à Michel OLIVIER qu'il a annoncé un certain nombre de hausses, mais ils ont bien regardé cela parce qu'ils se doutaient bien qu'il allait poser la question, mais les chiffres qu'il leur cite ne sont, semble-t-il, pas les mêmes que ceux qu'ils trouvent. Il souligne que la tickarte 10 voyages, depuis 2008, début du mandat, a augmenté de 9, 9%, que le Pass Jeunes mensuel a augmenté de 4,8%, le Pass annuel tout public de 3,7%, et le Pass mensuel tout public, de 4,7%. Il précise que le Pass Jeunes avait fait l'objet d'une augmentation plus importante de 13,9% entre 2008 et 2012, et il est simplement passé de 14,70 € par mois à 16,75€. Il note que M. le Président vient d'annoncer une mesure importante, puisqu'il ne bougera pas d'ici le terme du mandat. Il rappelle au passage que ces 16,75 € sont à comparer aux 17,10€ de Grenoble, aux 18,20 € de Lille, aux 17,50€ de Marseille qui est en régie, aux 20 € de Montpellier, et aux 19,70 € de Nantes. Il fait bien observer que l'agglomération bordelaise est plutôt bien située.

Il tient aussi à dire au passage que peut-être que ces tarifs ont augmenté ces dernières années, mais l'offre qui est proposée aux voyageurs a considérablement augmenté également, avec la mise en place, souvent à destination de jeunes, de ce qu'on appelle les lignes spécifiques qui desservent les entrées et sorties de lycées, et qui sont aujourd'hui un service plus complémentaire et adapté.

Sans détailler la grille tarifaire, il pense qu'on voit qu'il y a de plus en plus de tarifs qu'on appelle commerciaux, et il souligne le bon travail de la Commission Transports et Déplacements à laquelle trois possibilités de tarifs ont été proposées. Il indique que le choix

a été fait par cette Commission, et que des ajustements ont également été faits. Il signale d'ailleurs que les Pass Séniors ne faisaient pas l'objet de la même hausse que les Pass Jeunes, et cela a été corrigé grâce aux interventions des Commissaires et il en profite au passage pour dire tout le bon travail qui est fait par cette Commission Transports et Déplacements.

Il conclut sur le fait que ces tarifs seront applicables au 1er juillet 2012.

M. GUICHARD précise, par rapport à l'annonce que M. le Président vient de faire sur les jeunes, qu'ils la prennent de façon très positive, et pour les élus Communistes et Républicains, c'est un premier pas à poursuivre dans le cadre de la réflexion sur la non-augmentation générale pour aller, au fur et à mesure de leurs possibilités, vers la gratuité. Il tenait à dire qu'ils apprécient positivement le pas qui est fait par M. le Président. Il fait remarquer que quand ils ne sont pas d'accord, ils le disent, mais que quand ils sentent qu'il y a un pas intéressant qui est fait, ils le disent aussi.

Mme de FRANÇOIS souhaite donner quelques petites précisions sur ce qui vient d'être dit.

Concernant les jeunes, elle précise qu'il y avait eu un grand débat en Commission, et que c'est à l'unanimité de la Commission qu'il avait été décidé d'augmenter de la même façon pour les jeunes et les moins jeunes. Quand on parle de 4%, cela peut paraître beaucoup, mais en valeur absolue, elle souligne que cela fait 45 centimes par mois. C'est beaucoup trop sans doute pour certains qui ont vraiment des petits moyens, mais 45 centimes par mois, c'est quand même une somme qui à son avis, n'est pas énorme.

Elle rappelle que dans la Communauté Urbaine de Bordeaux, la carte jeune va jusqu'à 29 ans, tandis que dans les autres communautés urbaines, c'est jusqu'à 26 ans. Elle ajoute qu'il existe également, pour certains qui peuvent y prétendre, la carte demi-tarif. Et concernant la gratuité, elle n'est, non plus, pas tout à fait d'accord avec Max GUICHARD parce que, pour elle, la gratuité dans un secteur correspond à un déplacement de prélèvements ailleurs, et qui dit gratuit à un endroit, dit prendre l'argent ailleurs. Elle demande s'il faut qu'ils augmentent les impôts quand le transport est gratuit. Elle pense qu'à un moment donné, il faut quand même payer ce service public, et que mettre un petit peu la main à la poche pour aider au service public, ce n'est pas non plus anormal.

M. DUPRAT considère que l'intervention de Max GUICHARD est intéressante puisqu'il prend acte de l'évolution, et souligne que « tendre vers », « à terme », sont employés pour diverses choses. Il précise que les tarifs seront donc appliqués au 1er juillet avec la modification de M. le Président, de ne plus toucher au Pass Jeunes jusqu'au terme du mandat. Il pense en effet que c'est une excellente mesure.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

Mme FAYET**2011/12/ 22 Convention d'Utilité Sociale (CUS) "Accession" - entre AXANIS et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

M. FEUGAS note que selon les éléments livrés par Aquitanis dans son rapport d'activité 2010, 71% des demandeurs de logement social ont des revenus inférieurs au plafond de ressources exigibles aux PLAI, soit 10 572€ pour une personne seule, et on sait par ailleurs qu'un ménage girondin sur deux ne peut pas se permettre de payer plus de 400€ de loyer mensuel.

Il demande pourquoi dès lors, a-t-on l'impression que l'expression « rééquilibrage et diversification de l'offre de logement » est systématiquement utilisée pour réduire la proportion de logements très sociaux ? Il relève qu'en souhaitant « passer un cap » dans la mise en chantier de logements pour l'accession dite « sociale » à la propriété, cette convention avec Axanis participe en effet à réduire la part de logements vraiment sociaux dans chacune des opérations de construction, comme malheureusement, ils constatent dans de trop nombreuses opérations qui leur sont soumises.

Le parcours résidentiel, dont il est beaucoup question dans cette convention, n'a de sens à son avis, que si l'offre de base faite aux habitants de la CUB correspond à leurs revenus actuels, et c'est le développement d'une telle offre qui évitera que les ménages soient contraints d'aller vivre aux marges de l'agglomération.

Il ajoute que la moitié des logements proposés en accession à la propriété seront des opérations de rachat en VEFA auxquels les élus Communistes et Républicains sont systématiquement opposés. Ils continuent de penser que la CUB doit maintenir un cap, celui d'équilibrer l'offre de logement en la faisant correspondre aux besoins, c'est-à-dire aller vers 50% de logements sociaux et très sociaux dans chaque nouvelle opération.

Il indique que pour ces raisons, ils s'abstiendront sur cette délibération.

Mme NOËL ne souhaite pas intervenir sur le débat de l'accession sociale à la propriété dont on sait qu'il est à double tranchant, avec l'illusion de la France propriétaire et le problème que l'on rencontre de l'endettement sans cesse plus fort des ménages. Elle tient simplement à souligner la priorité qui est affichée dans la convention, et également dans le PLH, de permettre aux ménages d'effectuer leur trajectoire résidentielle au sein de la CUB, et comme point également affirmé dans l'annexe, de raccourcir les distances domicile/travail et de produire une offre alternative abordable. Elle ajoute qu'il est souhaitable également de veiller à la connexion avec les réseaux de transports en commun et les pôles d'échanges, parce que même au sein de la CUB, on peut remarquer que certaines localisations sont quand même plus heureuses que d'autres, ou d'autres moins heureuses que certaines. Elle insiste sur cette nécessité de veiller à la connexion avec les réseaux de transports en commun et les pôles d'échanges.

Mme FAYET pense que leur collègue parlait surtout du logement locatif social alors qu'il s'agit là de l'accession sociale qui, bien évidemment, ne va pas constituer la totalité des programmes. Elle rappelle qu'ils ont pris un engagement qu'il faudra encore affiner, et inscrire fermement dans le PLH, d'avoir en gros dans tout programme à venir et dans les constructions neuves, 45% de logements libres, 35% de logements locatifs sociaux, et 20% d'accession sociale, sachant que cela dépend aussi des réglementations nationales, avec ou sans pass foncier, et qu'eux-mêmes doivent revoir leurs critères d'intervention pour les caler et les adapter. Cela lui semble une très bonne chose, d'autant plus qu'avec des organismes comme AXANIS, c'est un parcours totalement sécurisé, comme il est important de le savoir. Elle précise que quelqu'un qui s'engage dans un parcours d'accession sociale

avec AXANIS ou avec d'autres bailleurs sociaux, a un parcours qui est totalement sécurisé et il n'y a pas d'accident possible, puisque le bailleur reprend si la personne est en difficulté, ce qui n'est pas le cas quand on est dans un organisme privé.

Enfin, sur ce lien entre logement, déplacements urbains et TCSP, elle annonce qu'il sera très fort dans le futur PLU 3.1 qui comprend le PLH, le PDU et l'ancien PLU. C'est vraiment un travail qui est devant eux, et elle souligne qu'il les occupera une bonne partie de l'année 2012.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. FLORIAN

2011/12/ 24 Blanquefort - Ecoparc - First Aquitaine Industries - Aides aux investissements - Convention - Décision - Autorisation

M. FLORIAN présente ce rapport et précise que cette délibération est très importante dans le sens où la mobilisation financière de la CUB n'est pas anodine, 2,5 M€ et surtout par ce qu'elle représente, à savoir le dossier Ford. Il n'a pas le souvenir que l'on vote souvent dans cette assemblée une aide de cette hauteur et insiste sur la symbolique que cela représente. Il fait observer que c'est quand même le retour à quelque chose qui a été initié dans cette enceinte qui a porté les premières initiatives par ses élus, et c'est grâce à la mobilisation de chacun qu'ils ont pu obtenir des résultats.

Il précise qu'ils seront vigilants sur l'objectif à atteindre des 1000 emplois d'ici 5 ans et aussi sur une des revendications qu'ils mettent en avant avec les salariés sur la représentation physique du logo Ford sur l'usine.

Il pense que c'est quand même un moment important, révélateur également de l'action qui est menée localement. Il croit qu'il faut qu'à un moment ou à un autre, on arrête aussi cette espèce de sinistrose sur la désindustrialisation de notre pays, car si c'est vrai dans un certain sens, ici localement, ils ont prouvé qu'ils savaient se remonter les manches et se mobiliser pour faire revenir l'outil de production. Il interprète aussi le fait que Ford revienne après avoir voulu se délocaliser dans d'autres pays, comme un signe très fort qui est donné sur notre agglomération et sur notre région en général.

M. GUICHARD indique que quand il entend l'historique fait par Nicolas FLORIAN, cela s'apparente à un pas de deux qui, d'ailleurs, est plus proche de la danse des canards, car, la présentation de ce dossier, en effet, arrive après de nombreuses années d'errances de la part de la Direction de Ford, voire d'un certain aveuglement trop longtemps assumé des collectivités, pourtant très tôt alertées par les luttes des salariés pour le maintien de leurs 2000 emplois d'alors.

En effet, il rappelle que dès 2001, les syndicats de ce site ont exigé de la part de leur direction des investissements massifs pour pérenniser la production et leur emploi dans

l'usine, sans être entendus, et à partir de 2007, il aura fallu encore de nombreux et longs mois pour qu'enfin, les collectivités entendent leurs alertes, relayées par les élus Communistes et Républicains. Et pourtant, c'est à partir de ce « tous ensemble » construit avec les institutions par la forte mobilisation des salariés, la constitution d'un comité de sauvegarde à l'origine d'une pétition recueillant des milliers de signatures, et la manifestation au salon de l'automobile de Paris pour que la reprise de ce site par Ford se réalise et soit accueillie par tous avec soulagement.

Il pense que ce bref rappel doit permettre à chacun ici de se positionner par rapport à cette aide, sans qu'il soit fait obligation d'un chantage ou d'une leçon à la défense de l'emploi, et ce d'autant que, depuis l'arrivée de Ford à Blanquefort, l'argent public aura fortement contribué au développement de l'entreprise avec 50 M€ lors de son implantation en 1971, 4 M€ en 1992/1993, et 17,5 M€ en 1995. Il précise qu'il faudrait rajouter à ces sommes les aides au titre de la formation, pour le chômage partiel, et les aides au titre de l'investissement.

Il fait observer que tout cela a été fait, avec comme résultat, plus de 2 000 emplois supprimés en 10 ans, dont 800 ces 4 dernières années.

Il souligne que le financement public abondant n'aura pas empêché, bien au contraire, la direction de Ford de traiter avec mépris les collectivités, refusant régulièrement de les rencontrer, n'hésitant pas à utiliser le mensonge, et aujourd'hui, de tenter une spéculation foncière sur le dos de la CUB. Et maintenant, il constate un insoutenable chantage à l'emploi qui est utilisé pour soutirer une nouvelle subvention.

Il indique que les élus Communistes et Républicains refusent d'y céder, car pour eux, FORD doit prendre toutes ses responsabilités, et ce groupe multinational en a les moyens avec ses 6 milliards de bénéficiaires en 2010, soit en finançant sur ses importants fonds propres, soit en allant chercher de l'argent auprès des banques.

Enfin, il estime que cette expérience doit les interroger sur leur politique industrielle à l'échelle nationale, régionale, départementale et d'agglomération, car celle-ci ne peut être une soumission aux exigences de rentabilité des grands groupes, comme c'est le cas dans ce dossier ou dans les pôles de compétitivité. Bien au contraire, cette politique industrielle doit s'appuyer sur de véritables investissements de la part des entreprises, sur un financement accru dans la recherche- développement et formation, et sur de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés.

En ce sens, ils considèrent que les banques doivent devenir de vrais partenaires du développement économique, plutôt que prêter de l'argent pour des opérations spéculatives.

Ils ne pourront emprunter cette nouvelle voie, nullement explorée jusqu'alors, s'ils se mettent des entraves que sont ces aides continuant à tomber dans le tonneau capitaliste des Danaïdes.

M. PENEL tient à s'exprimer pour apporter tout son soutien à la façon dont **Max GUICHARD** a présenté les choses. Il souligne que les salariés de Ford sont aujourd'hui au chômage technique, dans l'attente de la mise en oeuvre des projets annoncés, mais ils sont aussi méfiants, comme on peut l'être après avoir été tant baladés.

Il tient d'ailleurs à réaffirmer que sans la mobilisation des salariés et de quelques élus, ils ne seraient pas en train de parler de nouveaux projets, et Ford serait parti, avec pertes et fracas, et cette désindustrialisation aurait été subie.

Cela étant dit, ses responsabilités au sein de l'entreprise ne lui permettent pas aujourd'hui de prendre part au vote de cette subvention. Il invite ses collègues à ne pas douter que cela n'entamera en rien son engagement et celui des salariés de Blanquefort pour défendre l'emploi contre les logiques de profits.

M. ANZIANI souligne qu'il s'agit d'un dossier qu'ils connaissent bien depuis de nombreuses années. Max GUICHARD rappelait qu'il y a 3 ans, ils étaient un certain nombre à se retrouver Porte de Versailles, avec notamment le Président Vincent FELTESSE, Christine BOST, un certain nombre d'élus et de syndicalistes, mais ils ont aussi participé à des réunions organisées par l'intersyndicale pour manifester leur soutien, ou bien encore à des réunions institutionnelles avec les différentes collectivités, ou encore avec l'État, ainsi que, pour certains, et il pense à Vincent FELTESSE ou à Alain ROUSSET, avec la Direction de Ford. Il considère que c'est un des rares exemples où toutes les collectivités et tous les élus de la Gironde ont fait un front uni très fort, et il a quelques souvenirs où il y avait vraiment une volonté de persuasion pour arriver à obtenir que Ford reste dans la Communauté Urbaine.

Il observe qu'il y a quand même eu beaucoup de chemin de parcouru, comme il a entendu Nicolas FLORIAN tout à l'heure le rappeler. Il estime qu'on ne peut effectivement le contester. Il y a quelque temps, ils craignaient que Ford ne soit rayé de la carte en Gironde, et aujourd'hui, ils ne sont pas sur ce débat de savoir s'il faut enterrer ou non Ford, mais s'il faut l'aider à poursuivre son chemin.

Il estime que c'est un débat difficile, mais il pense qu'il est quand même assez simple, à savoir qu'ils pourraient refuser une aide à Ford au nom de principes qu'ils peuvent partager avec Max GUICHARD, et effectivement faire le procès de Ford, des multinationales du capitalisme libéral, du marché et des capitaux qui n'ont aucun respect pour les salariés, et pour la localisation ou l'industrialisation de la France. Il ajoute qu'ils peuvent faire ce procès et en le faisant, émettre un grand vœu, comme ils sont proches de Noël, pour dire : « pourvu que Ford International ait bien la bonté de réinvestir ses bénéfices dans Ford Blanquefort ! ». Il demande à M. GUICHARD s'il pense sincèrement que ce vœu là sera exaucé par la Direction de Ford.

Si cette voie là les conduit à une impasse, il y en a une autre qui n'est peut-être pas glorieuse, mais qui est quand même très pragmatique à son avis, qui consiste à dire qu'il faut accompagner les efforts des uns et des autres, et en particulier ceux des salariés et donc, à mettre aussi leurs ressources pour permettre à Ford d'investir, avec des conditions précises. Il précise qu'il ne s'agit pas de donner de l'argent sans conditions, d'autant qu'avec la réglementation européenne, ce ne serait pas possible. Il indique que les conditions d'emploi ont été rappelées soit 600 et quelques tout de suite, mais 1000 emplois à terme, et qu'il y a des conditions relatives au logo. Il pense qu'il y a peut-être d'autres conditions, car il sait qu'il y a une discussion notamment sur le foncier. Il souligne qu'avec Ford sont posées un certain nombre de conditions, et celles-ci sont remplies, il voit mal que l'on puisse dire : « *Excusez-nous, nous, on se désintéresse d'une question qui nous concerne profondément* ».

Pour compléter ce qu'a très bien dit Alain ANZIANI, **Mme BOST** estime qu'ils sont dans une situation où ils doivent mettre en avant le sens du pragmatisme, et qui ne doit pas forcément laisser trop de place aux questions, malheureusement idéologiques. Elle croit qu'on est dans une situation où ils sont heureux d'être là aujourd'hui et de reparler de Ford dans cette enceinte.

Le chemin n'a pas été facile, Max GUICHARD ayant rappelé l'histoire, et elle pense que celui-ci a un peu éludé la période entre 2001 et 2007, parce qu'il s'est quand même passé de nombreuses choses, et les mobilisations des élus, toutes tendances confondues, ont permis aussi de faire venir un investisseur. Finalement, il s'est avéré qu'au fil du temps, les choses n'ont pas tourné comme on l'avait espéré, mais elle souligne que la mobilisation de tous a permis de faire revenir Ford dans la danse, avec forcément un certain nombre de contraintes, d'inquiétudes, et elle se demande si aucune collectivité n'accédait à la demande et à ce montage financier, ce qu'il en serait véritablement du site de Ford Blanquefort.

Elle pense que M. GUICHARD sait très bien que, même s'il est difficile pour eux de parler de chantage, on parle véritablement de compétitivité entre les territoires, entre les États, et que dans la compétitivité entre les États, il y a la capacité des collectivités et des États à se mobiliser et à le faire aussi financièrement, pour essayer de préserver l'emploi, parce qu'elle estime que c'est la seule préoccupation qu'ils doivent avoir. Elle considère qu'on ne peut pas se satisfaire de seulement 1000 emplois, mais on ne peut pas se satisfaire non plus de dire qu'on n'aura pas donné de l'argent public, qu'on n'aura pas accompagné à nouveau le process industriel, et qu'on aura perdu 1000 emplois sur notre département. Elle croit qu'aucun élu ne peut aller dans ce sens.

M. ASSERAY n'entend pas revenir sur le principe de l'aide, si c'est pour préserver une industrie, car on voit bien que seuls les pays qui préserveront leur industrie sauront se relever plus vite de la crise.

Il souhaiterait rappeler quand même que Ford a été déjà aidé, comme Max GUICHARD l'a exprimé, et à son avis, il ne faut pas oublier que Ford a bénéficié cette année de la nouvelle taxe professionnelle qui a fait que globalement, il va moins payer de taxe qu'auparavant. Ce qui le gêne un petit peu dans le donnant/donnant, c'est que si on a 1000 emplois, les 2 M€ seront bien placés, à condition que ces 10000 emplois soient créés, mais il demande ce qu'il en sera si, à terme, il y a un revers, et que les 1000 emplois ne sont pas le résultat ?

Et surtout, il y a quelque chose qui le gêne, et pour lequel il aimerait bien avoir une réponse, quand Max GUICHARD parlait de la spéculation foncière de Ford. Quand on voit que l'on demande à Ford de céder un terrain pour le projet de tram/train et qu'il leur propose 35 €/m² alors que la CUB le lui avait cédé à l'époque 3 F, il estime que ce serait bien aussi que Ford fasse un effort sur ce projet. Qu'à la limite, on aide pour l'emploi, mais pour simplement réaliser une cession de terrain qui ne leur incombe pas, et qui n'est pas nécessaire à leur développement économique, il serait bien à son sens, qu'à ce moment là, Ford renvoie l'ascenseur.

M. FLORIAN ne souhaite pas rentrer dans un débat dogmatique entre les uns et les autres sur la pertinence de la participation d'une collectivité sur un projet industriel. Max GUICHARD parlait de pas de deux, et il serait tenté, sous forme de provocation, de dire que

son discours s'apparentait à une forme de thachérisme : « *I want my money back!* ». Il concède que c'est provocateur, mais enfin, c'est aussi tentant, souligne-t-il.

Il pense que sur le fond, à un moment ou à un autre, on ne peut pas rester spectateur. Chacun ici a rappelé avec beaucoup de pertinence la mobilisation des élus quelle que soit leur étiquette, mais il se demande si c'est pour, au final, au moment où cela peut se concrétiser, dire, « *non, nous, par principe, par conviction profonde, il n'est pas question que l'on mette même 100 000 € pour aider au maintien de 680 emplois* ». Il fait remarquer que dans la délibération, il y a un point sur lequel tout le monde sera vigilant, à savoir qu'ils ont mis des garde-fous à tout cela, et qu'ils conditionnent le versement de leur participation au respect des engagements qui ont été pris.

Il considère, donc, qu'il vaut mieux être acteurs que spectateurs dans ce dossier. Il remarque que la plupart des élus, dans cette assemblée, se félicitent plutôt que ne regrettent, et il reprend à son compte le mot « pragmatisme » dit par Alain ANZIANI et par Christine BOST, car il faut l'être dans ce genre de dossier, et on n'est pas aujourd'hui à négocier là-dessus, au risque de perdre les centaines d'emplois qui sont encore maintenus sur le site.

Par rapport aux discussions qu'ils ont avec Ford, il répond à MM. GUICHARD et ASSERAY, sur la cession d'une parcelle pour le projet tram/train, qu'effectivement, Ford met la barre très haut, mais que la Communauté Urbaine de Bordeaux, jusqu'à maintenant, dit que dans ces conditions, et à ce prix, c'est non. Les discussions se poursuivent, et il annonce qu'il sera fait un point d'avancement rapidement là-dessus, mais en l'état, ils n'acceptent pas le prix de cession proposé par FAI sur cette assiette de terrain.

Il confirme que c'étaient des terrains qui avaient été cédés à 3 F/m² à l'époque, et il a été demandé en Commission Économique de pouvoir avoir un chiffrage de ce que représenterait la réévaluation monétaire depuis 70 et de déterminer l'équivalence aujourd'hui des 3 F de l'époque en Euro, mais quoi qu'il en soit, ils ne céderont pas au prix demandé, parce que c'est 7 ou 8 M€ qui seraient concernés.

M. PENEL souhaite apporter quelques petites précisions, parce qu'on parle là de 1 000 emplois, mais actuellement, sur les projets, il n'y en a que 680. Il indique que Ford, pour arriver à 1 000 emplois, travaille sur deux projets, mais que sur les 2 projets dont il espère qu'ils vont être amenés, Ford demandera encore des aides publiques.

Il tient donc à ce qu'il soit bien précisé qu'aujourd'hui, ils votent sur 680 emplois pour 135 M€

M. le Président Vincent FELTESSE revient à ce que disait Christine BOST, à savoir que collectivement, ils peuvent être fiers d'avoir cette discussion. Il ne connaît pas d'autres exemples en France ou en Europe, où un grand groupe international annonce la fermeture d'une usine, trouve un repreneur qui ne fonctionne pas, et qui réinvestit. Il les invite à utiliser Google, puisqu'ils sont beaucoup à être connectés sur Internet, et à trouver un autre exemple au monde où une entreprise industrielle revient.

Il souligne qu'ils ont obtenu cette réussite, d'abord parce que les salariés les ont aiguillonnés, parce que les élus locaux ont ré embrayé, et il se souvient personnellement comme Maire de Blanquefort, de plusieurs moments émouvants avec la solidarité de tous

les élus. Il ajoute aussi parce que le gouvernement s'est fortement mobilisé, et donc, aujourd'hui, ils obtiennent malgré tout un résultat plutôt inespéré par rapport à la situation dans laquelle ils étaient il y a quelques années.

Puisque Sud Ouest l'évoque, il indique qu'il était à New York pour faire une intervention à Columbia où il évoquait ce cas là, et ils étaient très surpris parce qu'aux États-unis, Ford a fermé 16 sites, soit 30 000 licenciements. Il estime donc que c'est plutôt une fierté collective, d'autant plus que c'est aussi venu après le combat sur la SOGERMA, et qu'il faut quand même réfléchir positivement à leur capacité de mobilisation.

Concernant le débat, qui pour lui n'est pas juste pragmatique, de savoir s'il faut aider ou pas les grands groupes industriels, la réponse pour lui est évidemment oui, parce que les autres pays, les États-unis, l'Allemagne, le font, et qu'il ne voit pas pourquoi la France devrait connaître une accélération de sa désindustrialisation.

A la question de savoir s'il faut pour autant être naïf, ce qu'ils ont peut-être été collectivement, et fascinés par les grands groupes en disant, « *on les aide, ils vont nous faire revenir de l'emploi* », il répond bien sûr que non, et c'est bien pour cela que leur délibération est extrêmement exigeante sur un symbole dont Ford ne veut pas pour l'instant, c'est-à-dire le retour du logo et sur le nombre d'emplois. Pour revenir aux propos de Gilles PENEL, il insiste sur le fait que s'il n'y a pas les 1000 emplois, ils ne verseront pas les 2,5 M€, car c'est une condition intangible.

Quant à savoir si le combat ou la négociation est finie il précise que non, ce n'est pas fini, parce qu'ils n'en sont pas à 1 000 emplois, qu'ils évoquent un nouvel investissement structurant et structurel, même s'ils ont augmenté leur capacité d'investissement, et du fait du retard d'un projet, le chômage technique est allongé. Donc, il est évident qu'ils doivent être toujours aussi tenaces sur ce dossier là.

Il rappelle qu'il y a d'abord une fierté collective, ensuite une grande vigilance, et enfin une subvention qui n'est absolument pas un chèque en blanc. Concernant la question des terrains, la négociation continue et, en même temps, il rappelle qu'il y a quelque chose qui s'appelle les Domaines, que l'on peut critiquer, et donc, l'évaluation sera là avec la marge habituelle.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre à l'exception de
M. PENEL qui ne prend pas part au vote**

M. FLORIAN

2011/12/ 27 Bordeaux - Quartier du Lac - vente d'un terrain communautaire d'une surface d'environ 1336 m² à la société McDonald's France - décision

M. HURMIC précise que les élus Verts ont demandé que cette délibération soit retirée pour plusieurs raisons dont l'une tient à ce qu'ils ont indiqué tout à l'heure, lorsqu'ils ont évoqué

le problème du Grand Stade, pour lequel M. le Président a dit qu'une réflexion sur cette zone va être menée.

Ils pensent que c'est une bonne chose que de mener une réflexion d'ensemble sur le devenir de ce quartier qui n'est pas encore trop urbanisé à Bordeaux Lac, tout cela pour éviter qu'il soit urbanisé comme l'a été, jusqu'à présent, dans le désordre le plus total, le reste de cette zone commerciale de Bordeaux Lac qui, très honnêtement, ne fait pas à son avis, la fierté de notre agglomération.

Il ajoute qu'au moment où la Communauté Urbaine est plutôt dans une stratégie de conquête du foncier, il est regrettable qu'à cette occasion là, ils se dessaisissent d'une partie de leur foncier dans un quartier qui va être stratégique demain et est en plein devenir. On lui dira peut-être que c'est une petite parcelle, comme on lui a dit tout à l'heure que 15 M€ ce n'était pas grand-chose à l'échelle de 2 milliards d'Euro, en mélangeant les chèvres et les moutons, mais quand même, symboliquement, il n'est pas persuadé que ce soit une très bonne stratégie de se défaire de parcelles de foncier dans des endroits stratégiques de cette agglomération.

Il pourrait développer plus longuement son argumentaire sans même parler de ce que certains qualifient de restauration à propos de Mac Donald's, ce qui est un débat qui n'est pas inintéressant, mais il arrêtera là son intervention en leur disant que dans la mesure où la délibération n'est pas retirée, leur groupe votera contre.

M. DUCHENE répond à Pierre HURMIC, dont il rappelle qu'il avait manifesté contre le Mac Do de la barrière de Toulouse, que, finalement, ce dernier existe, que l'espace vert a été préservé, et que ce n'est pas un immense embouteillage. Par ailleurs, il ne voit pas pourquoi il y a un tel acharnement contre les Mac Do qui s'installent à Bordeaux. Il rappelle qu'il doit y avoir entre 12 et 15 Mac Do sur l'ensemble de l'agglomération, même un peu plus sur l'ensemble de la Gironde, ce qui veut dire qu'un certain nombre de Maires, quelle que soit leur sensibilité, ont décidé de les laisser s'installer chez eux.

Sa première réaction, est de se demander pourquoi ils interdiraient spécialement des Mac Do à Bordeaux.

Par ailleurs, il a le souvenir que quand M. HURMIC manifestait contre celui de la barrière de Toulouse, il s'est installé sur la commune de Bègles un certain nombre d'établissements en livraison voitures, c'est-à-dire en « driving ». La question qui se pose à son avis, c'est est-ce que c'est spécialement Mac Do, ou est-ce que c'est la vente en driving qui est concernée ? Il fait observer que si on doit tous les interdire, parce que, après tout, son collègue peut ne pas aimer les hamburgers, mais peut aimer la pizzeria, etc..., cela peut aller très loin. La question de fond, est à son sens de savoir s'ils peuvent installer ce type d'établissements de vente sur le territoire de la ville. Il indique que la réponse est plutôt oui, et qu'à cet endroit là, il y a une forme de cohérence, car il y a un terrain de libre, cela permettra de créer près de 80 emplois, et il y a donc une certaine logique.

Après, il peut très bien comprendre le fait de refuser Mac Do, car ce n'est pas son restaurant préféré où il va régulièrement, mais si l'on s'engage sur ce type de voie, il pense qu'on risque d'interdire un grand nombre d'établissements qui correspondent, et par exemple, pourquoi ne pas interdire tout le long de la rue des Frères Moga, les concessionnaires automobiles qui sont les uns derrière les autres ?

Il indique que quand on gère une ville, il faut trouver un juste équilibre, et que le positionnement à cet endroit là ne pose pas de problème véritable, puisqu'il y a d'autres établissements de ce type qui sont installés pratiquement dans cette même logique urbaine.

M. HURMIC pense que manifestement, **Michel DUCHENE** avait préparé son intervention avant de savoir ce qu'il allait dire. Il précise n'avoir pas du tout parlé de Mac Do en tant que tel, mais simplement de politique foncière de la Communauté Urbaine qui se défait d'une parcelle de ce terrain là, sans aborder le thème de la mal bouffe et de Mac Donald. Il demande de lui donner acte que la réponse est totalement décalée par rapport aux objections qu'il a formulées sur cette délibération.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'effectivement, **Pierre HURMIC** a anticipé l'argument qui allait être le sien. Il reconnaît que c'est un secteur à enjeux, puisqu'une des équipes de 50 000 logements travaille là-dessus, et que par ailleurs, l'équipe OMA fait des propositions, tout comme PETUAUD-LETANG en a fait en son temps sur ce secteur là.

Il pense donc qu'il faut que l'on voie avec la Mairie de Bordeaux, car c'est un secteur qu'il va falloir étudier. Mais il souligne qu'il s'agit de dizaines d'hectares alors que là, cela porte sur 1 300 m², et ce n'est pas tout à fait à l'échelle.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Écologie les Verts vote contre

M. GAÜZERE

2011/12/ 52 Délibération cadre relative à la politique des ressources humaines - Adoption - Décision

M. GAÜZERE présente le rapport en rappelant combien de fois ils ont entendu ici, dans cette enceinte, pour qualifier leurs politiques communautaires, les termes d'enjeux forts, d'ambition, d'action, de concept de métropole et combien de fois ils ont été surpris par les budgets qui leur ont été présentés, comme encore ce matin.

Il fait observer que pour parvenir à réaliser tout cela, ils ont besoin de toutes les compétences et de tous les talents des ressources humaines, des agents et collaborateurs de la Communauté, c'est-à-dire de tous ces hommes et de toutes ces femmes, de tous grades, aux multiples compétences, sur lesquelles reposent la mise en œuvre, l'avancée et le suivi de leurs politiques. Ils ont besoin, en effet, de la qualité de leur savoir, de la qualité de leur technique, et de leurs qualités humaines. Pour se faire, il estime qu'on leur doit des conditions de travail techniques, matérielles, humaines et financières, adaptées à leur épanouissement professionnel et donc personnel, ainsi, ils pourront être plus exigeants sur le travail, tout en recevant leur adhésion permanente et prolongée pour servir leurs concitoyens. Il souligne que dans le cadre de cette délibération, qui n'est pas seulement un cadre, il y a des choses importantes qu'il faut bien noter.

Il croit que le projet de délibération dont il ne donnera pas lecture, est centrée tout d'abord par le projet d'administration qu'ils ont envisagé le 9 juillet 2010 ici même, qui place les agents de la Communauté au cœur de cette politique des ressources humaines, et doit faire converger les projets personnels, développer et reconnaître les fonctions managériales, intégrer tous les aspects de l'environnement, et il insistera en y ajoutant tous les aspects de l'environnement d'hygiène et de sécurité qui doit devenir un élément extrêmement important, qui doit irriguer et accompagner toutes les préoccupations organisationnelles, fonctionnelles, et matérielles de leur politique. Il rappelle qu'il faut, bien sûr, valoriser le capital humain en développant les compétences, et il annonce que la CUB y consacre 1,5% de sa masse salariale, ce qui peut paraître peu, mais est quand même important.

Il indique qu'ils sont en face de quatre problématiques, et d'abord, la complexité croissante des politiques publiques qui se mettent en œuvre ici même, l'évaluation de la réglementation portant sur la sécurité juridique, mais aussi la sécurité physique de leurs agents, les nouvelles règles arrêtées par la loi du 19 février 2007 visant à favoriser le développement des compétences des agents et ainsi, leur permettre plus de mobilité au sein de la collectivité. Et, bien sûr, il y a l'augmentation du coût des formations délivrées par les organismes et il précise avoir eu la surprise de constater que 33,5% de leurs formations n'étaient pas suivis et étaient gaspillées. Il tient à appeler l'attention de ses collègues sur cela, car il est dommage qu'ils dépensent des sommes conséquentes et qu'ils ne puissent pas les utiliser à bon escient.

Il propose pour cela de d'abord partir du commencement, c'est-à-dire renforcer l'intégration des agents recrutés à la CUB, ces jeunes qui viennent à la CUB, qui ont confiance pour leur vie professionnelle future dans cette collectivité, et leur apprendre d'emblée ce qu'est la CUB. Il indique qu'en médecine, on apprendrait ce qu'est l'anatomie ou la physiologie d'un organe, et là, il faut leur apprendre ce qu'est la CUB, notamment le statut, et ce que peut espérer un agent au niveau de la CUB.

Il poursuit qu'il faut favoriser et accompagner les parcours professionnels, c'est-à-dire reconnaître le droit individuel à la formation, plus qu'ils ne le font, valider les acquis de l'expérience, car c'est un élément important, faciliter cette validation et la formaliser par une procédure.

Il ajoute qu'il faut répondre à l'ambition d'une organisation apprenante, et il pense qu'au sein de la CUB, ils ont beaucoup de métiers, une centaine, beaucoup de savoirs, beaucoup de compétences, et il faut les utiliser pour apprendre les nouveaux. Ce n'est pas quelque chose d'original, souligne-t-il, c'est ce qu'on appelle dans d'autres métiers ou dans d'autres endroits le compagnonnage, et à travers lequel on pourra ainsi améliorer la formation, et peut-être diminuer le coût de celle-ci. Il y a le programme de la formation annuelle qui est affiché par l'institution, mais il estime nécessaire qu'elle soit comprise, à la fois comme étant quelque chose qui sert à la collectivité, mais qui doit servir aussi à l'agent pour modifier peut-être sa trajectoire professionnelle. C'est ainsi qu'ils vont faire une charte de la formation qu'ils présenteront ultérieurement. Il considère également qu'il faut structurer, professionnaliser, et développer la fonction de reclassement et penser à ces agents qui se blessent dans leur travail, ce qui compromet leur carrière. Il estime qu'ils ont eu jusqu'à présent trop souvent la tendance et la solution facile qui consiste à placer ces agents en sureffectif, ce qui est un réflexe ou une réponse de très court terme, alors qu'il faut vraiment essayer d'éviter ce gaspillage humain en modifiant peut-être les postes, en les adaptant au nouveau handicap, ou en ayant des postes de reprise.

Il juge aussi important de développer la compétence managériale sur laquelle il y a beaucoup de choses à dire. Bien entendu, tout n'est pas mauvais à son avis, mais ce qu'il faut savoir, c'est que trop souvent dans les directions, les compétences techniques ensevelissent les compétences managériales, ce qui est quelquefois la source de conflits, de mauvaise compréhension, de mal-être sur le lieu de travail. Il y a quelque chose de très simple, précise-t-il, et il faut tout d'abord apprendre à écouter, à dialoguer et à expliquer, c'est-à-dire à faire preuve de pédagogie. En 2011, des initiatives ont déjà été prises et il annonce qu'elles seront poursuivies et complétées.

Il en arrive à l'entretien professionnel, qui, avec la formation, est un élément indispensable pour les agents afin de les faire progresser et les faire bouger dans le cadre de cette fameuse mobilité interne. Il insiste sur le fait que l'entretien professionnel n'est pas un flicage, mais quelque chose qui doit être la résultante d'une attention managériale d'encadrement qui s'est faite au cours de l'année, et qui se concrétise à un moment donné de l'année, où on se pose, et où l'agent et son supérieur hiérarchique engagent un véritable dialogue pour mettre en évidence les choses qui ont marché, celles qui n'ont pas marché, et ce qui peut être amélioré.

Il rappelle que c'est la loi qui oblige à cet entretien professionnel, et ils s'engagent en ce moment sur une expérimentation, dont la méthodologie a été pétrie avec les différents partenaires sociaux, les différents chefs de service, et il y aura une délibération spécifique qui est aujourd'hui l'objet de leur vote.

Il considère aussi qu'il faut renforcer la solidarité qui n'est pas la propriété de quelques-uns, mais de tous, car être solidaire, c'est comme dans une équipe sur un terrain, et c'est ce qui fait le quotidien de leurs agents. Il estime qu'il faut améliorer encore cette notion de solidarité, parce qu'ils ont une véritable politique sociale d'entreprise à développer, et cela commencera tout d'abord par la participation de la CUB au financement de la mutuelle santé. Il pense que c'est quelque chose d'extrêmement important qui était engagé, mais l'accouchement a été très long, car il fallait attendre le décret qui a mis 8, 9 ou 10 mois pour paraître, et maintenant qu'il est apparu, il faut attendre encore 9 mois pour avoir certaines modalités. Mais en tous les cas, il souligne qu'ils sont patients, et il pense que leurs agents doivent se réjouir pour l'aboutissement de cette mesure, dont il faut maintenant préciser certaines modalités techniques. Il souligne que cela se fait dans le cadre d'un bon dialogue avec les partenaires sociaux.

Il ajoute qu'il faut améliorer la gestion de certaines aides et de certains droits, car il indique qu'en effet, au niveau de la collectivité, il y a une association qui fait très bien son travail, qui s'occupe aussi d'action sociale, qui est le COS. Mais il pense qu'ils vont, à travers la préparation de la convention triennale qui va devoir être reconduite avec le COS, améliorer, voire peut-être modifier, le périmètre d'intervention, et en tous les cas, ils doivent savoir qu'ici, dans la collectivité, ils sont au quotidien en face de situations dramatiques et quelquefois très dangereuses pour les individus, et il faut pouvoir y répondre avec efficacité et rapidité. Il précise qu'ils doivent aussi saluer le travail qui est fait par le service social de la CUB, à côté de celui du COS, mais aussi l'engagement du service médical où ses deux consœurs font ce travail avec les infirmières qui les accompagnent.

Puis il estime qu'il faut accueillir des stagiaires dans la Communauté, comme on le fait dans certaines entreprises, et que les jeunes apprennent à venir voir comment cela se passe, venir « tâter », venir constater ce que peut être un métier au sein de cette collectivité. Il

précise qu'il y a deux types de stagiaires qu'ils accueillent ; il y a ceux de longue durée qui sont gratifiés selon une méthodologie particulière, mais il y a parfois des stagiaires qui viennent 8 à 10 jours pour voir, pour prendre un premier contact avec le monde de l'entreprise, et ils doivent essayer de les favoriser sur les frais de transports et de restauration collective.

Il indique qu'il y a également le problème des apprentis, car comme ils ont plus de 100 métiers dans la Communauté, il est très important de prendre en charge des apprentis, parce que, avec ce compagnonnage, ils peuvent valoriser ainsi leur fameuse école apprenante.

Il ne parlera pas des solidarités avec les personnes en difficulté d'emploi, parce qu'il y aurait beaucoup à dire, et qu'ils ont réalisé beaucoup de choses. Il souligne qu'il faut intégrer les personnes en situation de handicap et valoriser leurs compétences, sachant qu'au niveau de la CUB, le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de près de 10%, la CUB respectant l'obligation légale fixée à 6% minimum, mais ils pourraient aller certainement au-delà.

En conclusion, il voudrait dire qu'il a essayé de montrer, malgré le peu de temps qui était imparti à ce sujet important, que la politique cadre des ressources humaines ne veut pas dire un catalogue à la Prévert. Il ajoute qu'elle ne doit pas être non plus une gestion débridée des hommes et des finances, mais il faut savoir qu'ils sauront veiller à respecter avec pragmatisme, la mise en place de ces mesures, sachant que des mesures simples avancent quelquefois un peu plus vite que celles plus complexes. En tous les cas, pour sa part et en leur nom, il appliquera à cette politique des ressources humaines l'écoute, le dialogue, le respect mutuel, et la pédagogie.

Mme de FRANÇOIS souligne l'importance de cette délibération dont elle se félicite car elle répond aux objectifs de service à la population de la CUB, mais qui y répond de façon intelligente en plaçant les agents au cœur de la politique des ressources, et en accompagnant les parcours professionnels.

Elle insiste sur le fait que pour cela, il y a une priorité d'embauches, non pas de contractuels, mais de fonctionnaires, et c'est pour cela qu'ils vont intégrer pas mal de contractuels mais qu'ils en ont par contre deux fois moins que la moyenne des communautés urbaines de France. Elle fait observer qu'ils vont renforcer cette intégration sur la période 2011-2013 en intégrant 73 personnes, ce qui n'est pas une quantité négligeable.

Elle évoque ensuite les nouveautés, comme l'entretien professionnel avec un bilan direct et personnel avec l'agent, les personnes en situation de handicap qui sont très bien accueillies à la Communauté Urbaine de Bordeaux, puisque le pourcentage est au dessus de la moyenne nationale, le savoir faire des agents, parce que ceux de la Communauté Urbaine en ont un grand, mais qu'on peut toujours améliorer par des formations, et cela aussi est pris en compte.

Elle tient à noter aussi un effort pour les catégories C sur la mutuelle, avec la participation de la CUB, et quelque chose qui est une avancée sociale, avec la prime de pénibilité pour la DCTD qui va toucher 400 agents.

Ces points saillants de cette délibération lui paraissent particulièrement importants.

M. ROSSIGNOL pense que cette délibération aurait pu être discutée en début de Conseil juste après le PPI, au vu de l'importance que sont les agents communautaires pour le fonctionnement de cette belle maison, et il souhaite souligner que ces agents sont la richesse de la collectivité et sont dévoués et attachés à leur maison commune. Il observe qu'ils ont une conscience professionnelle importante, une notion du bien commun, du service public, un attachement à notre territoire, et qu'ils sont à l'écoute des élus, des populations, et des communes.

Il relève des points positifs comme le financement d'une mutuelle santé pour les agents de catégorie C, la mise en place d'un observatoire de l'égalité, de la parité hommes/femmes, l'ouverture d'un nouveau plan de déplacements d'administrations pour mieux adapter les horaires de travail aux conditions de vie des uns et des autres. Il formule une petite interrogation peut-être concernant le pourcentage de cadres catégorie B dans cette administration qui va encore un petit peu diminuer avec l'adaptation des effectifs à venir.

Il indique que les élus Verts sont favorables à cette adaptation des effectifs au vu de la montée en puissance du fait métropolitain et des nouvelles compétences qui arrivent, pour lesquels il leur faut donc des services plus étoffés, plus proches du territoire, et des populations. Il considère que 2750 agents, au vu des tâches à effectuer, ce n'est pas non plus énorme, et c'est même moins que certaines communes.

Il conclut en précisant que ce qui est important, c'est que le couple élus/techniciens fonctionne bien. Il rappelle que pour la CUB, c'est un peu plus compliqué, car c'est un mariage à trois, puisqu'il faut rajouter les communes, et également à quatre puisque la participation des populations augmente de manière très significative.

Il indique qu'ils votent avec satisfaction cette délibération qui remet au centre du dispositif leur richesse commune, à savoir les agents.

Mme ISTE pense que, sans doute, une délibération cadre relative à la politique des ressources humaines est indispensable pour la Communauté si elle répond à la fois à une hausse du service rendu à la population à travers un meilleur service public, et à une prise en compte humaniste et concertée des salariés de cet établissement en lien avec les élus et les organisations syndicales.

Il est proposé ici de s'appuyer sur quelques points qui restent à débattre, à savoir d'abord, valoriser le capital humain, à partir essentiellement de formations qualifiantes qu'elle ne peut qu'approuver, les élus Communistes et Républicains les réclamant depuis longtemps, car il est important que les personnels trouvent au sein de l'établissement, des perspectives de carrières intéressantes qui valorisent aussi le service public.

Ce point de la délibération lui semble inattaquable, sinon que, si des compétences issues de leurs services peuvent permettre quelques formations en interne, elle rappelle leur attachement aux formations du CNFPT qui offrent un regard extérieur aux agents.

Ensuite il s'agit de développer la compétence managériale, mais à leur avis, il reste à définir le management idéal, car la compétence managériale ne s'improvise pas, et il existe bien des façons de manager. Il faut savoir quelle est la bonne, et ce qu'on entend par une bonne façon de manager, et elle pense qu'ils devraient déjà trouver un terrain d'entente pour cette

définition. Sans doute faudrait-il s'appuyer sur l'entretien à l'évaluation, mais elle demande si cet entretien totalement individualisé n'est pas sujet à caution, et s'il est si objectif que cela. Elle souligne qu'on fait totalement l'impasse sur des entretiens collectifs comme sur des évaluations d'objectifs à atteindre qui sont plus importants que l'individualisme prôné. Elle ajoute que ce type de management ressemble à celui de certaines entreprises, et on en a vu les limites.

Le troisième point dont elle voudrait parler et qui étaye cette affirmation, est adapter les effectifs à l'évolution des besoins : sans doute faut-il rationaliser les choses et s'il est précisé que « *c'est entendu le plus souvent comme la création de postes* », elle s'inquiète de ce « *le plus souvent* », surtout à la lecture du paragraphe précédant sur la refonte du régime indemnitaire. Elle s'inquiète fortement de la PFR (prime de fonction et de résultat) et de l'IPF (indemnité de performance et de fonction) qui leur sont proposées comme inéluctables et qui à leur avis, n'amènent souvent que de la concurrence négative entre salariés et services entre eux. Elle indique qu'ils n'approuvent pas une politique salariale de la performance et du résultat, qui peut être la source de souffrances au travail, de désorganisation des services, et faire de gros dégâts, le salarié ne devant pas être la variable d'ajustement de leurs « besoins ».

Enfin, concernant le fait de proposer une politique sociale plus proche du salarié, elle estime qu'elle ne peut se faire au détriment des organismes sociaux indépendants qui existent (COS, ASCCUB) qui jouent un rôle important de liant social.

Elle note que de bonnes choses comme la participation à la mutuelle santé ou le renforcement de la solidarité envers les jeunes et les handicapés, ou le reclassement des salariés abîmés par le travail, sont mises en place.

Elle formule une suggestion, à savoir qu'il serait intéressant de nommer un référent RH technique, au sein de chaque service, ce qui rendrait la RH plus proche des agents.

Toutefois, avoir une politique salariale dynamique de haut niveau est toujours bien meilleure que de devoir dispenser des aides diverses, souligne-t-elle, l'un pouvant très bien aller avec l'autre.

Puis elle tient en tant que femme à réagir à la suggestion de faire que, par le « télé travail », la femme reste à la maison où elle jonglerait avec son emploi et la tenue de son ménage. Elle demande si on ne peut pas plutôt réfléchir à la création de crèches d'entreprises, par exemple, et autres moyens d'émancipation. Elle invite aussi à s'interroger pour savoir combien de femmes occupent un poste de haut niveau dans la Communauté. Ceci dit, ils attendent une évaluation en profondeur de la conduite du changement qu'ils ont menée. Il lui semble que tous les services sont loin d'être opérationnels et que de nombreuses compétences humaines et leurs savoir-faire se sont perdus en route.

Elle précise que s'ils s'étaient arrêtés à ces considérations, ils se seraient abstenus sur cette délibération, mais ils ont également bien noté qu'elle comprenait la création de 75 postes pour assurer des projets d'envergure pour la Communauté.

Ils voteront donc en faveur de cette délibération cadre, mais restent opposés à l'individualisation qu'elle impose aux agents et voteront donc contre l'expérimentation des entretiens professionnels proposée en délibération 55.

Elle résume leur vote pour sur la 52 et contre sur la 55.

M. GAÜZERE croit que tout le monde a pris conscience en effet que c'est un document cadre important. Il va falloir préciser en effet la problématique de l'évaluation, mais il insiste sur le fait que ce n'est que de l'expérimentation. Dans certaines directions, les choses sont bien comprises, et on s'évalue tous les jours ce qui est à son avis, quelque chose d'important. Il rappelle avoir répondu en Commission à **Michèle ISTE** sur l'évaluation collective, qu'au niveau du statut de la fonction publique, on ne prévoit pas d'entretien collectif, mais on peut y pallier dans des réunions techniques au sein du service où le Directeur peut expliquer ce qu'il attend de ses collaborateurs.

Quant à la question de la définition d'un manager, d'un entraîneur, il répond que c'est écouter, c'est dialoguer, et c'est expliquer les choses. Il pense que si chacun, dans chaque direction, utilise ces outils, on parviendra vraiment à mettre beaucoup plus de liant professionnel. Ensuite, ce sont des différences d'appréciation, d'orthodoxie, c'est-à-dire de savoir pourquoi on utilise plutôt l'évaluation individuelle que l'évaluation collective.

Ensuite, il souligne qu'il n'a jamais été indiqué dans cette délibération qu'on opposait le COS ou l'ASCUB à la politique sociale de la maison, au contraire, c'est reprofiler leurs interventions en recherchant chaque fois le plus d'efficacité.

Il considère que c'est une politique importante qui est mise en place, mais à laquelle il va falloir apporter des modifications, et il répète encore une fois, qu'il faut prendre les mesures les plus simples.

M. le Président Vincent FELTESSE précise qu'il est évident que c'est une délibération cadre assez stratégique et que derrière celle-ci, il y a la reconnaissance pour tout le travail fait par les services communautaires, avec une montée en puissance sur tous les dossiers. Il invite à cet effet ses collègues à regarder les dossiers que l'on traitait il y a quelques années et ceux que l'on traite aujourd'hui pour voir qu'on est dans une vraie dynamique.

Même si tout n'est pas parfait, il souligne qu'il y a un certain nombre d'améliorations notables, notamment sur la problématique de la mutuelle qui n'est pas anodine en période de très faible progression des ressources.

Puis, sur un sujet qui lui est cher, il a bien relu la délibération, et relève qu'il n'est pas du tout dit que le télétravail soit pour les femmes, puisqu'un des premiers exemples que l'on a, c'est la personne qui s'occupe de 50 000 logements qui est un homme. Il ajoute que sur l'ensemble des Directeurs à la CUB, 40% sont des femmes et il invite à regarder dans les organisations quelle est la part de femmes dans les postes à responsabilité. Il rappelle que l'objectif est, a minima, d'atteindre la parité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/12/ 93 Signature du pacte d'Istanbul pour l'eau par la Communauté urbaine de Bordeaux. Orientations pour une éventuelle participation au 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille du 12 au 17 mars 2012 - Information - Décision - Autorisation -

M. CHAUSSET précise qu'il ne va pas développer son intervention sur le Forum Mondial de l'Eau dont ils estiment qu'organisé par le Conseil Mondial de l'Eau, cela constitue un conflit d'intérêt, puisqu'on a là des directeurs de Véolia, par exemple, qui militent sur ce dossier, alors qu'ils souhaiteraient que la Communauté Urbaine soutienne le Forum Mondial de l'Eau alternatif à Marseille, qui est soutenu par Martine Aubry, Danielle Mitterrand au nom de la fondation France Liberté.

M. le Président Vincent FELTESSE soulignant que, malheureusement, il n'est plus soutenu par Danielle Mitterrand, **M. CHAUSSET** rappelle qu'elle l'avait soutenu en son temps, « Paix à son âme ».

Il invite à comprendre que ce n'est pas, comme certains pourraient le penser, un contre-forum du genre subversif, car l'existence de ce forum citoyen leur semble complémentaire au forum officiel, et surtout, indispensable à l'action humanitaire qui impose aujourd'hui la question de l'eau dans le monde.

Les Verts s'abstiendront donc sur le Forum Mondial.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. TURON

2011/12/ 98 Politique de l'eau - Document cadre - Décision - Approbation -

M. GUICHARD indique qu'en premier lieu, les élus Communistes et Républicains souhaitent se féliciter de cette initiative d'élaboration d'une politique de l'eau sur la Communauté urbaine. Prendre le temps de la réflexion, de l'échange, de la confrontation sur un tel sujet, pour le mettre en adéquation avec leurs ambitions urbaines, leur apparaît indispensable.

Ils partagent l'architecture de l'ensemble des axes soumis au débat : Sur la ressource, ils partagent la volonté d'une politique économe qui permette une diminution de la consommation d'eau. Il estime que cette politique a déjà pour beaucoup porté ses fruits, puisqu'elle leur a permis une baisse de cette consommation, alors que la population a augmenté, et que le développement de nouvelles techniques, mais également l'appropriation citoyenne de ces enjeux, leur ont permis ces progrès, et doivent leur permettre de continuer sur cette voie. Ils apprécient que le document ne ferme aucune porte quant à la question de la substitution, et là aussi les évolutions technologiques doivent leur permettre d'ouvrir de nouveaux possibles. Cela leur apparaît essentiel quand on s'aperçoit de la fragilité de la ressource, en particulier envers les risques de pollution.

Concernant la préservation, ils ont craint un temps que sur cette question, un trait d'égalité soit tiré entre les pollutions issues de l'activité économique et celles issues des médicaments, alors que l'une et l'autre sont deux grandes questions, mais qui ne peuvent

être abordées de la même manière. Il y a sans doute dans les activités économiques à regarder comment on est en capacité de réduire, traiter, voire pour certains produits interdire leurs utilisations, tandis que sur les médicaments, la question est beaucoup complexe, puisqu'elle pose des questions environnementales, mais aussi de santé publique tout aussi importantes à leur sens. Il s'agit sans doute d'un des enjeux essentiels en terme de recherche et traitement des eaux usées.

Par contre, sur l'élément tarifaire et donc la facturation à l'usager, ils restent avec leurs grandes inquiétudes, car cette question décisive n'est ici abordée qu'au travers de l'équilibre financier de ce service et de la tarification sociale, dont la démonstration est faite de son inefficacité sociale et son coût d'application des plus élevés.

Quant à cet équilibre financier du service, si souvent prôné ici, il leur en fait oublier la notion même de service public et le rôle de l'impôt devant corriger les déséquilibres naturels, d'autant plus sur cette ressource vitale pour l'homme qui, durant près de 20 ans, ici, aura été source de profits capitalistes sur le dos des usagers au travers du contrat du délégataire en 1992.

D'ailleurs la baisse de la facture de – 10% qu'ils exigent, correspond au montant de ce hold up supporté par leurs concitoyens dès le lendemain de la signature de ce contrat.

En l'état, on comprendra qu'ils ne peuvent avoir d'autre vote que l'abstention.

M. CHAUSSET indique que ce dossier leur tient à cœur, et il remercie de tout le travail qui a été fait, notamment par leur collègue Jean-Pierre TURON et les services, pour définir cette politique de l'eau. Il souligne que bien sûr, les différents chantiers démarrés ces dernières années amènent à une réflexion globale de la gestion de l'eau, sous tous ses aspects, pour lui donner un cadre en fonction de l'évolution climatique et démographique d'ici 2030.

Les Verts rappellent leur engagement depuis plusieurs années en matière de ressources de substitution sur le contrat de leur délégataire dont les enjeux sont maintenant devant eux avec la révision quinquennale et la décision d'un passage en régie de l'eau en 2019 qu'ils appellent de leurs vœux.

Aujourd'hui, ils avancent pas à pas sur la recherche des ressources de substitution et ils souhaitent que la CUB se donne les moyens d'avancer plus rapidement sur cet aspect, d'autant plus que la pollution au perchlorate d'ammonium est venue percuter de plein fouet les estimations projetées, avec 15% de ressources en moins ou gelées. Il indique que cette situation va d'ailleurs perdurer puisqu'on a appris cette semaine que depuis une durée inconnue, plusieurs dizaines d'années, ce sont au moins 30 tonnes de perchlorate qui se sont écoulées dans le sol chaque année. Il s'agit donc à son avis, d'être vigilant et intransigeant avec la SME, et de ne pas se conforter dans une posture qui pourrait être attentiste par rapport au contrôle de ce type d'installations sur leur territoire. Sans se substituer aux services de l'État, il estime qu'ils doivent être proactifs en la matière, sans se focaliser uniquement sur le problème du perchlorate, puisque d'autres substances et d'autres industries menacent ou apportent un certain nombre de pollutions aux milieux naturels.

Il rappelle donc qu'ils doivent, à leur sens, avoir un positionnement ferme par rapport à la gestion de la ressource, car ils ont la chance d'avoir un paradis aquifère sous les pieds, et il

serait dommage de le mettre sous cloche, alors qu'une gestion durable, couplée avec des ressources de substitution, évitera d'avoir recours à des coûts élevés de traitement des eaux de surface afin de les rendre potables.

Il estime que la gestion des ressources nécessite une exigence forte, car sinon, on le paie au final, et mieux vaut être vigilant que négligeant.

M. ROUVEYRE résumera également son intervention tout en regrettant qu'ils n'aient toujours pas trouvé le mode de fonctionnement qui leur permette d'avoir des débats complets sur des sujets aussi essentiels que la politique de l'eau ou les ressources humaines.

Il n'interviendra que sur un élément de ce rapport qui est l'objectif 3.3 intitulé : *renforcer la politique sociale de l'eau et maîtriser la facture de l'utilisateur*. Il indique qu'ils reçoivent tous dans leurs permanences d'élus des habitants qui ne parviennent pas à payer leur facture d'eau, ce poste de dépense étant loin d'être négligeable dans le budget familial. Il précise qu'un récent rapport estime que pour les plus modestes de leurs concitoyens, la facture d'eau peut représenter jusqu'à 10% de leur capacité contributive. Ils disposent aujourd'hui des chiffres du FSL eau sur l'année 2010, et concernant la CUB, 1007 demandes d'aide ont été déposées, soit quand même 33% des demandes du département, et 647 accords, cela veut dire des signatures extrêmement légitimes. Il considère qu'on ne pouvait donc plus se contenter pour l'essentiel d'être un simple acteur de l'assainissement et de la distribution de l'eau, et la CUB qui est quand même garante du service public, se devait de réfléchir à des dispositifs de tarification globale.

Pour avoir participé à quelques réunions et en sa qualité d'administrateur du FSL, il tenait à remercier M. le Président, parce qu'il a le sentiment que ce travail a véritablement été amorcé. Il souligne que cela n'apparaît pas bien dans la délibération, et peut-être que cela explique l'intervention de Max GUICHARD. Dans le projet qui leur est présenté, cela n'apparaît pas bien, à son avis, mais on peut retrouver dans l'annexe, à la page 14, un chapitre intitulé *développer une politique sociale d'accès à l'eau* dans lequel ils retrouvent l'affirmation de la CUB sur sa politique sociale de l'eau pour toucher le plus grand nombre de ménages en difficulté financière. Qu'ils soient ou non abonnés au service, avec ou sans logement, il insiste sur le fait que la CUB cherchera également à faciliter l'accès aux aides pour ces personnes.

Il rappelle qu'ils ont déjà décliné une partie de ces principes en augmentant la participation de la CUB au budget du FSL et au cours de cette deuxième partie de mandat, sur les années qui leur restent à remplir, ils auront l'occasion d'affiner ces réflexions comme, peut-être, la question des premiers m³ d'eau gratuits, comme l'assouplissement des règles d'éligibilité aux aides financières. En tous cas, il leur faudra aller plus loin, mais il lui semble que la délibération qu'ils votent aujourd'hui met ce chantier sur les bons rails.

M. TURON précise que les préoccupations qui viennent d'être présentées sont totalement partagées. Il ajoute que sur la question de la gestion et des ressources de substitution, le dossier est en train d'être retravaillé de façon à ce que dans les prochaines semaines, on ait des décisions pour rentrer dans le concret, parce que le Pacte d'Istanbul, c'est aussi rentrer dans le concret, d'où l'intérêt de l'intégration par les collectivités locales des grands principes généraux.

Concernant la préoccupation sur le prix de l'eau et son accessibilité, il estime que c'est un problème assez complexe, parce qu'il y a des forces complètement contraires, celles qui poussent indépendamment de la question de profit de délégataire. On a la perspective d'une régie et il fait donc observer que cette question là sera réglée à terme, mais il n'empêchera que sur le prix de l'eau et de l'assainissement, il y aura des pressions très fortes sur la façon dont est constitué leur prix, les nouvelles exigences de normes, les redevances, les investissements pour les nouvelles ressources, le débat sur celui qui doit payer de l'usager ou du contribuable. Il souligne que c'est un débat que l'on trouve dans de nombreux secteurs et que l'on retrouvera. Il a indiqué tout à l'heure que le document était une base, et c'est pour cela qu'il tenait à ce qu'il soit adopté en fin d'année, mais qu'il était, d'une part, perfectible, qu'il était évolutif, et d'autre part, qu'il y aurait des rendez-vous, au moins annuels, pour faire le point et apporter les précisions nécessaires.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie pour tout le travail fait, pour ces axes stratégiques, et chacun sait qu'ils ont encore un certain nombre d'enjeux devant eux, et qu'ils vont devoir bientôt faire le même travail sur la problématique des déchets.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. le Président Vincent FELTESSE remercie ses collègues et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année avant de lever la séance à 13 h 35.

Le Secrétaire de séance

M. FREYGEFOND